Pierre RONDOT

LES KURDES DE SYRIE

EXTRAIT de la
France Méditerranéenne
et Africaine

(1939, fasc.1) p. 81 - 126

DEUXIÈME PARTIE

MONOGRAPHIES DIVERSES

LES KURDES DE SYRIE

I

LE MONDE KURDE

Dans les montagnes de l'Asie antérieure, le peuple kurde[1] occupe une zone qui affecte à peu près la forme d'un croissant, long de mille kilomètres, large au maximum de quatre cents; ses contours, mal définis, sont approximativement jalonnés, vers le sud-ouest, par Djérablous, sur l'Euphrate, Mossoul, sur le Tigre, et les monts Zagros au sud-ouest de Kirmanschah; vers le nord-est, par Malatia, Erzeroum, Erivan, Saoudj Boulak et Senné. Autour de ce noyau relativement compact gravitent, comme autant de satellites, les groupes kurdes isolés du Kurd Dagh à l'ouest d'Alep, du mont Sindjar à l'ouest de Mossoul (Kurdes yézidis), du Khorassan, de l'Azerbaidjan, de l'Anatolie occidentale; voire même des éléments épars, très excentriques, à Damas, en Transjordanie, dans le Fayoum égyptien, en Afghanistan, dans la Dobroudja.

Réparties, au point de vue politique, entre cinq Etats, les populations kurdes compactes n'ont été l'objet d'aucun dénombrement régulier; l'on ne saurait retenir les estimations

1. Consulter à ce sujet : V. Minorsky, articles « *Kurdes* » et « *Kurdistan* » de l'*Encyclopédie de l'Islam* ; P. Rondot, « *Les tribus montagnardes de l'Asie antérieure* », dans le *Bulletin d'études orientales* de l'Institut français de Damas, t. VI, p. 1-49.

numériques proposées le plus souvent à des fins de propagande, et qui varient du simple au triple. Pour fixer les idées, l'on peut admettre que les Kurdes sont au nombre de deux à quatre millions.

Bien que les vicissitudes de l'histoire ne lui aient pas permis d'atteindre l'indépendance, ni même une parfaite cohésion, le peuple kurde garde une individualité incontestable. Il appartient à la grande famille iranienne, dont il forme un rameau distinct; après de longues hésitations, dues à l'insuffisance des observations scientifiques, les ethnologues tendent aujourd'hui à lui reconnaître des caractères raciaux originaux[1]; les linguistes, loin de ne voir dans la langue kurde que le « patois iranien de montagne » dont on a parfois parlé, estiment qu'il s'agit d'un dialecte iranien parfaitement distinct; Socin hésite même à y voir un « Schwesterdialekt » du persan moderne, et constate qu'il ne provient pas directement du vieux perse[2], ce qui recule singulièrement loin les origines de son autonomie.

Presque totalement rallié à l'Islam, si l'on excepte les groupes yézidis[3], le peuple kurde garde néanmoins en matière religieuse une certaine originalité, due en particulier, semble-t-il, à la prédominance dans la vie kurde des facteurs tribaux sur les facteurs confessionnels. D'une part, extension considérable au Kurdistan de certaines confréries, comme celle des Nakichbendî, influence immense des chefs religieux souvent opposés aux chefs tribaux; d'autre part, alliances islamo-chrétiennes dans le cadre des tribus ou des confédérations de tribus, survivances curieuses et très vivantes de pratiques anté-islamiques : tels sont les traits principaux, paradoxalement conjugués, de la vie religieuse au Kurdistan[4].

1. Ariens Kappers, « *Contributions to the Anthropology of the Near East : V. Kurds, Circassians and Persians* » (*Koninklije Akademie van Wetenschappen te Amsterdam, Proceedings*, vol. XXXIV, 1931, n° 4, p. 531-537.).

2. A. Socin, « *Die Sprache der Kurden* » (dans le *Grundriss der iranischen Philologie*, de Geiger et Kuhn, vol. I, Strasbourg, 1901, p. 251-252).

3. Consulter à ce sujet : R. Lescot, *Enquête sur les Yézidis de Syrie et du Djebel Sindjar*, Beyrouth, 1938, et « *Les Yézidis* », dans la *France Méditerranéenne et Africaine*, 1938, fasc. III, p. 55-87.

4. Voir en particulier à ce sujet les travaux de M. B. Nikitine, « *Une apologie kurde du sunnisme* » (*Rocznik orjentalistyczny*, VIII, Lwow, 1933); *Contribution à l'étude du Djihad*, communication au Congrès de l'histoire des religions, à Bruxelles; « *Shamdinan* », article de l'*Encyclopédie de l'Islam*.

INSTITUT KURDE de PARIS · BIBLIOTHÈQUE ·

Le peuple kurde a toujours mené et mène encore de nos jours, dans l'ensemble, une existence spécifiquement montagnarde; ce trait explique sans doute, dans une très large mesure, les caractères apparemment contradictoires de sa psychologie, qui allie un individualisme extrême au sentiment profond, bien que parfois obscurci, d'une véritable unité.

Confinés dans une région montagneuse de relief particulièrement tourmenté, les Kurdes ont été amenés à vivre divisés en petits groupes susceptibles de tirer chacun, de son compartiment de vallée, la totalité de ses moyens de subsistance. Mais le soin de leurs troupeaux, menés chaque été vers les pâturages de haute montagne, ramenés chaque hiver dans les vallées et les plaines, au cours de transhumances d'autant plus lointaines que le froid est plus rigoureux, leur a permis de connaître plusieurs mois par an la vie commune de l'estivage, et leur a, d'autre part, fourni l'occasion d'apprécier des régions plus hospitalières où des circonstances politiques appropriées pouvaient leur permettre d'émigrer : la persistance du sentiment populaire d'une communauté kurde et l'abondance des essaims dispersés autour du noyau central du Kurdistan trouvent ici tout au moins un commencement d'explication.

Très bien adaptée à l'existence cloisonnée dans la montagne, la tribu constitue l'unité sociale essentielle chez les Kurdes. C'est — écrit le capitaine W. R. Hay, bon observateur britannique des Kurdes de l'Iraq — « une communauté ou une confédération de communautés qui existe pour la protection de ses membres contre une agression extérieure et pour le maintien des vieilles coutumes raciales et du genre de vie[1] ». Les voyageurs britanniques comparent volontiers la tribu kurde au clan écossais[2].

Faute surtout de monographies précises, la tribu kurde n'a pu faire jusqu'à présent l'objet d'aucune étude d'ensemble de caractère scientifique. Néanmoins, on peut noter avec une approximation suffisante quelques-uns des aspects caractéristiques de cette institution. Il s'agit essentiellement d'un

1. W. R. Hay, *Two Years in Kurdistan*, Londres, 1921, p. 65.
2. Voir entre autres, H. C. Luke, *Mossoul and its minorities*, Londres, 1925.

organisme de défense : la nécessité d'un chef vigoureux rend souvent précaire la dévolution de l'autorité par voie d'hérédité et de primogéniture, et l'usurpation trouve sa justification dans son succès même; des luttes intestines sanglantes s'établissent pour le choix des chefs, et, en se perpétuant pendant plusieurs générations, elles conduisent à la formation de clans et parfois à la désagrégation en plusieurs fractions de la tribu originelle. De tribu à tribu voisine, et, plus encore, de clan révolté ou dissident d'une tribu à tribu rivale, s'établissent des rapports de complicité ou d'alliance allant parfois jusqu'à l'absorption; des événements analogues ont permis, dans les siècles passés, l'établissement de puissantes dynasties féodales qui ont regroupé sous leur autorité un nombre variable de tribus. Sécessions, rivalités et alliances sont peut-être influencées d'ailleurs, dans une certaine mesure, par la notion d'une division générale du monde kurde en « Milan » et « Zilan »; une meilleure connaissance de ce peuple permettra peut-être de trouver des reflets de cette division dans l'agencement des clans et des tribus.

Chaque tribu, selon son effectif, son mode de groupement, l'importance des menaces que ses voisins font peser sur elle, et l'influence qu'ont pu acquérir chez elle le gouvernement et les chefs religieux, présente un degré différent de cohésion et un milieu plus ou moins propice à l'exercice de l'autorité du chef tribal. En règle générale, l'absence ou l'atténuation des menaces extérieures favorise l'éclosion des rivalités internes; le caractère fortement conservateur de la tribu, le culte très vivace des traditions d'honneur codifiées en règles coutumières qu'il n'est guère question de transgresser, le goût de l'indépendance et le sentiment de sa propre force chez chacun des membres de la tribu constituent autant de facteurs qui enlèvent à l'autorité du chef l'occasion de s'exercer ou suscitent contre elles des résistances énergiques. Mais ces facteurs mêmes, joints au sentiment très vif de la supériorité de l'homme de tribu sur le raïa, paysan des plaines voué à une sorte de servage, et au pouvoir d'assimilation qu'exerce rapidement le milieu tribal sur les éléments étrangers qui s'y réfugient, assurent en dépit d'une menace constante d'anarchie la survivance du type tribal, soit dans la tribu elle-même,

soit dans les clans et fractions qui en émanent lorsqu'elle se désagrège.

Cependant, certaines tribus ou fractions de tribu abandonnent parfois leur habitat primitif de la haute montagne pour s'établir en bordure des massifs et vers les plaines. Il s'agit de groupes qui ont été vaincus et expulsés au cours de luttes intestines ou qui, à la suite d'un hiver trop rigoureux, ont cessé de trouver leur subsistance en montagne et ont dû pousser hors des limites habituelles la transhumance de leurs troupeaux. L'attrait d'une terre plus facile les pousse alors à s'y établir, malgré la nostalgie des sommets et la crainte des villes qui caractérisent les Kurdes; de même, l'action du gouvernement, qui installe plus facilement en plaine qu'en montagne ses gendarmes et ses percepteurs; celle des propriétaires fonciers heureux de trouver des bras robustes pour cultiver leurs terres; celle enfin des chefs religieux, dont les établissements issus d'un pèlerinage ou d'un couvent deviennent rapidement de grands domaines fonciers, concourent à provoquer ou à faciliter cette descente des Kurdes vers les plaines.

Dans la partie occidentale du Kurdistan, un mouvement constant paraît ainsi, depuis plusieurs siècles, faire descendre vers le sud-ouest des groupes parfois importants. Mais les groupes ainsi transplantés voient souvent s'atténuer assez rapidement leurs caractères tribaux, qui ne correspondent plus guère à leurs nouvelles conditions de vie. Tout ce que, faute d'un autre vocable, on appelle encore « tribu » sur le pourtour occidental et méridional du Kurdistan ne présente plus que peu de ressemblance avec la véritable tribu de haute montagne; les souvenirs tribaux s'y estompent, sans toutefois disparaître complètement; en sorte que les circonstances viennent souvent permettre leur renaissance.

Alliances et luttes de tribus, fractionnements, dissensions et sécessions à l'intérieur des tribus constituent l'essentiel de l'histoire du peuple kurde. Le sentiment d'une unité foncière ne s'est pourtant jamais effacé; à diverses reprises, le désir salutaire d'un chef commun a été exprimé[1]. Au moyen âge, l'organi-

1. En particulier dans les poèmes d'Ehmedê Khanî (XVIIe siècle); voir une citation intéressante de cet auteur dans : Herekol Azizan, *De la question kurde*. Damas. 1934, p. 7 et 8.

sation féodale des émirats kurdes[1] a constitué un effort sérieux dans le sens de l'unification, mais la médiatisation des émirats, entreprise dès le XVIe siècle par l'Empire ottoman et bientôt après par la Perse, a provoqué au cours du XIXe siècle la disparition des derniers vestiges de ces institutions.

Au début du XXe siècle, quelques lettrés kurdes, parmi lesquels figuraient des descendants des émirs les plus notables du Kurdistan, ont tenté de reprendre l'œuvre de l'unification kurde sous la forme d'un mouvement national. Bien que, faute d'une inspiration unique, les Kurdes n'aient pas saisi l'occasion que leur offrait la Grande Guerre d'affirmer leur existence nationale, les traités de paix ont, un instant, envisagé l'évolution du Kurdistan vers l'autonomie politique[2]; la renaissance nationale turque a rapidement rendu caduques ces dispositions. Finalement le Kurdistan s'est trouvé partagé, au point de vue politique, entre cinq Etats : la Turquie (régions de Diarbékir, Kharpout, Erzeroum, Van), l'Iran (régions de Saoudj Boulak et Kirmanschah), qui, tous deux, poursuivent dans les régions kurdes une vigoureuse politique d'assimilation; l'Iraq, sous Mandat britannique puis indépendant (régions de Mossoul et Suleimanyé), qui laisse aux Kurdes quelques privilèges administratifs et culturels; l'U.R.S.S. (région d'Erivan), dans laquelle les Kurdes jouissent du traitement général des « nationalités », assez libéral au point de vue linguistique; enfin la Syrie sous Mandat français (frange du noyau kurde, du Kurd Dagh au Tigre, et quelques essaims), dont les populations kurdes font l'objet de cette étude.

1. Décrite par le « *Cheref nameh* ». Voir, à défaut de la traduction de Charmoy, la notice de H. Barb : « *Geschichtliche Skisse der in der Chronik von Scheref behandelten drei und dreissig verschiedenen kurdischen Furstengeschlechter* », *Sitzungsberichte der K. Akademie der Wissenschaften*, Wien, XIII, I, p. 3-28.

2. Traité de Sèvres du 10 août 1920, art. 62-64.

II

LES POPULATIONS KURDES DES ETATS SOUS MANDAT FRANÇAIS

I. — La délimitation diplomatique des zones kurdes placées sous l'influence française[1].

Durant les négociations menées au cours de la guerre, les Alliés avaient envisagé un partage total du Kurdistan en zones d'influence russe, anglaise et française. La part faite à la France par les accords de février-mai 1916 était assez large : elle comprenait toutes les régions kurdes à l'intérieur de la ligne Zara (est de Sivas), Eghine, cours de l'Euphrate entre Eghine et Mouch, Mouch, Seert, Djézireh-ibn-Omar, Amadya, frontière persane de la hauteur d'Ourmiah à celle de Revandouz, limite sud-est du vilayet de Mossoul.

Le caractère kurde des régions intéressées n'était d'ailleurs pas pris en considération. La zone A (Syrie intérieure, régions kurdes de Haute-Djézireh et du vilayet de Mossoul) était confiée à un gouvernement arabe sous influence française, et la zone bleue (au nord de la ligne Killis, Biredjik, Djézireh-ibn-Omar) devait recevoir une forme d'administration déterminée par la France après entente avec ce gouvernement arabe.

Les accords interalliés de San-Remo du 24 avril 1920, sanctionnés par le traité de Sèvres du 10 août 1920, restreignaient considérablement l'étendue de la zone française, devenue « territoire à Mandat », en même temps qu'ils esquissaient la création d'un Kurdistan et d'une Arménie autonomes. Les régions kurdes confiées au Mandat français étaient délimitées au nord par la ligne Aintab, Biredjik, Ourfa, Mardine, Djézireh-ibn-Omar, ces villes incluses; le vilayet de Mossoul

1. Consulter à ce sujet : Georges Samné, *La Syrie*, Paris, 1921; R. de Gontaut-Biron, *Comment la France s'est installée en Syrie*, Paris, 1920; *D'Angora à Lausanne*, Paris, 1924; *Sur les routes de Syrie*, Paris, 1928; Collections de l'*Asie Française* et de la *Correspondance d'Orient*; H. C. de la R. F. en Syrie et au Liban : *Les actes diplomatiques en vigueur au 1er avril 1935 dans les Etats du Levant sous mandat français*, Beyrouth, 1935.

passait sous Mandat britannique (frontière théorique fixée par la convention franco-britannique du 23 décembre 1920).

L'accord franco-turc d'Angora du 20 octobre 1921 amenuisait encore notre part des régions kurdes, désormais bornée au nord par la ligne Payas, Meidan Ekbès, sud de Killis, Tchoban bey, voie ferrée de Bagdad jusqu'à Nissibin, vieille route de Nissibin à Djézireh-ibn-Omar, ces deux dernières villes exclues. La délimitation détaillée de cette frontière provoquait, particulièrement entre Nissibin et le Tigre, des difficultés diverses, tranchées dans l'ensemble en notre faveur par voie d'arbitrage (convention franco-turque des 18 février-30 mai 1926; protocoles d'abornement des 22 juin 1929 et 3 mai 1930).

Les limites de notre Mandat vers le sud-ouest (Iraq), esquissées par la convention du 23 décembre 1920, n'étaient finalement arrêtées, après arbitrage, que par la résolution du Conseil de la S.D.N. du 25 novembre 1932 et l'accord franco-iraquien du 3 juillet 1933. Le Sindjar (Kurdes yézidis) était attribué à l'Iraq, tandis que la Syrie sous Mandat français arrondissait ses territoires autour du Karatchok Dagh, à l'extrême pointe orientale de la Djézireh.

Cette longue énumération de remaniements territoriaux ne paraîtra pas inutile, si l'on veut bien songer aux conséquences qu'elle ne pouvait manquer d'avoir sur la politique française à l'égard des diverses populations de Syrie et des Kurdes en particulier. En effet, aucun des instruments diplomatiques précités, à l'exception des documents des 25 novembre 1932 et 3 juillet 1933 relatifs à la frontière syro-iraquienne, n'a tenu compte de la répartition territoriale des groupes de populations intéressés. Sur presque toute sa longueur, la frontière syro-turque coupe en deux, de la manière la plus arbitraire, la plupart des tribus kurdes qu'elle touche. D'autre part, les autorités administratives françaises ont dû attendre jusqu'en 1933 pour savoir exactement quelles populations kurdes le mandat français concernerait. Cette incertitude fut particulièrement grave de 1928 à 1933, lorsque les prétentions turques et anglo-iraquiennes étranglaient, chacune de leur côté, le « Bec de Canard » que les traités dessinaient vers le Tigre au bénéfice de la Syrie. L'administration française

dut alors marquer le pas en attendant que la diplomatie eût achevé la détermination des frontières. Nous verrons plus loin, en étudiant la vie publique des Kurdes de Syrie, combien ces circonstances ont concouru à rendre difficile la tâche du Mandat français.

II. — Les groupes de populations kurdes placées sous le Mandat français : aperçu géographique[1].

Ainsi délimitées, les populations kurdes placées sous le Mandat français occupent le long de la frontière turque trois zones étroites et presque jointives : la première, longue de 250 kilomètres, large par endroits de 30 kilomètres, en Haute-Djézireh, entre le Tigre et la bordure ouest du bassin de Khabour; la seconde, longue de 60 kilomètres, large de 40, auprès de l'Euphrate; la troisième, longue de 40 kilomètres, et légèrement plus large, au Kurd Dagh et au Lelché à l'ouest d'Alep.

De plus, des îlots kurdes sont répartis dans l'intérieur de la Syrie et du Liban; ils comportent, soit des populations demeurées spécifiquement kurdes (quartier kurde de Damas, réfugiés de Beyrouth, village de Hayno dans le caza d'Antioche), soit des populations arabisées gardant un souvenir plus ou moins net de leurs origines kurdes (Djebel Akrad dans le gouvernement de Lattaquié, Akkar dans le Liban, etc.).

Nous passerons brièvement en revue ces divers territoires et les populations kurdes qui les habitent[2].

1. Consulter à ce sujet : R. Montagne : « *Quelques aspects du peuplement de la Haute-Djézireh* », dans le *Bulletin d'Études Orientales* de l'Institut français de Damas, t. II, p. 53-64; et, sur les plus grandes parentèles : Haut-Commissariat de la R. F. : « *Les tribus nomades et semi-nomades des États du Levant placés sous mandat français* », Beyrouth juillet 1920. — Les notes de M. le Capitaine Dillmann sur les tribus kurdes de Haute-Djézireh et celles de M. le Capitaine Paillel sur les Milli ont fourni des éléments précieux pour la rédaction de ce paragraphe.

2. Nous adoptons ici, pour la dénomination des groupes et tribus kurdes, le vocable, souvent turquisé ou arabisé, sous lequel ils sont ordinairement désignés en Syrie (mots turquisés en *li*, arabisés en *i* et *iyé*); nous indiquons entre parenthèses le nom usité chez les Kurdes s'il diffère du vocable courant (pluriels kurdes en *a* et *an*).

A. Groupe kurde de Haute-Djézireh.

Cette région[1] est occupée par des populations kurdes formant topographiquement un îlot cohérent, mais d'origine et de structure très diverses : *sur le Tigre et le Jagh-Jagh*, tribus kurdes issues de la rive gauche du Tigre et groupes kurdes descendus des montagnes du Tour Abdine; *sur le Khabour*, confédération kurde ou plutôt kurdo-arabe des Milli.

1. *Groupes kurdes du Tigre et du Jagh-Jagh.*

a) *Occupation ancienne.*

Contrairement à une opinion très répandue, la Haute-Djézireh syrienne a été occupée et exploitée par d'importants éléments kurdes bien avant que cette région, placée sous le Mandat français, ne serve de refuge aux émigrés de Turquie.

La plaine de Djézireh (rive gauche du Tigre, bassin du Jagh-Jagh) confinant aux hauteurs du Tour Abdine, et peu éloignée de la vaste région montagneuse des Botan, a depuis très longtemps attiré les Kurdes; à ceux d'entre eux que des luttes de tribus ou la précarité des moyens d'existence chassaient de la montagne, elle offrait de bons pâturages d'hiver pour les troupeaux de moutons et des terres faciles à cultiver. Cependant, les Kurdes se heurtaient aux nomades arabes qui utilisaient les terres de parcours. Aussi leur pénétration vers le sud et plus encore leur établissement sédentaire dans la plaine ont-ils dépendu de facteurs bien divers : équilibre des forces et état des relations entre les diverses tribus kurdes et arabes, attitude des autorités ottomanes à l'égard de chacune d'entre elles.

Il ne paraît possible, dans l'état actuel de nos connaissances, ni de déterminer l'ancienneté des premiers établissements kurdes dans la plaine de Djézireh, ni de tracer la limite extrême de la pénétration kurde vers le sud, ni de discerner

1. Voir carte p. 94.

dans quelle mesure l'installation de sédentaires a complété la transhumance des troupeaux.

La tradition kurde locale garde, cependant, le souvenir vivace d'une sorte de colonisation qui aurait été tentée dans la région par les émirs kurdes de Botan (principauté située à l'est du Tigre, au sud du lac de Van), maîtres de Djézireh-ibn-Omar depuis le milieu du XVe siècle jusqu'au début du XIXe siècle; la balance des forces paraît, à cette époque, avoir nettement penché en faveur des Kurdes. Un courant presque constant de transhumance et éventuellement d'émigration semble avoir porté de nombreuses tribus de la montagne du nord-est vers la plaine du sud-ouest. Une chanson populaire, recueillie par des lettrés kurdes de Damas[1], conserve le souvenir de tribus Botan (Miran, Kherkan, Tayan, Mousa-rechan) qui passaient l'été sur les montagnes au sud du lac de Van, et, après avoir traversé le Tigre à Djézireh-ibn-Omar, utilisaient en hiver les pâturages du Karatchok Dagh. La tribu Karkariyé (Karkaran), élément de la confédération des Chikakan, laquelle semble avoir subi une sorte d'éclatement, a suivi un itinéraire analogue pour se sédentariser dans la région, qu'elle a d'ailleurs abandonnée pour descendre plus au sud en Iraq. Il n'est pas impossible qu'une étude approfondie de la toponymie de la Djézireh syrienne permette de reconnaître, parmi de nombreux lieux-dits aux désinences *a* et *an*, des substantifs kurdes au pluriel, peut-être même des noms kurdes de tribus[2].

Les récits des anciens voyageurs attestent la réalité de cette occupation kurde, et donnent quelques indications fragmentaires sur son étendue et son caractère. Niebuhr, qui traverse la région durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, remarque que les Kurdes se heurtent aux Arabes dans leur expansion vers le sud, mais ajoute que certaines de leurs tribus (Kikiyé, Milliyé et Yézidis du Sindjar) ont reçu des autorités ottomanes elles-mêmes, moyennant redevance, reconnaissance de

1. Cf. *Hawar*, revue kurde de Damas, n° 24 du 1er avril 1934, p. 25.

2. C'est ainsi que le Safan Déré peut évoquer, si l'on songe à l'arabe, la « rivière aux eaux claires »; si l'on songe au kurde, la *rivière des Safan* (tribu attestée anciennement sur la rive opposée du Tigre, non loin du confluent de ce ruisseau).

leur droit de pâture en Mésopotamie au sud de la ligne Mardine-Nissibin[1]. En 1837, alors que l'émirat des Botan vient à peine de perdre Djézireh-ibn-Omar, Southgate apprend[2] qu'il existe entre Roumelan, Nissibin, le Sindjar et le Tigre cinquante-quatre villages; leur peuplement, qui comporte à côté des Kurdes une forte proportion de chrétiens jacobites et d'Arabes musulmans, n'est pas sans analogie avec celui qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans le Tour Abdine. Plus récemment, Sykes relève que « d'après leur chef Abdurrahman, les Kikiyé sont un des derniers restes de la population sédentaire de Djézireh, repoussés vers le nord par les Chammar, et qui ne reviennent vers le sud que pour montrer leurs droits de réétablissement agricole dans la Djézireh du Nord[3] ». Le même auteur ajoute que les villages sédentaires situés entre Mossoul et Zakho et entre Fech Khabour et Djézireh auraient été jadis l'objet d'une dévastation systématique de la part des nomades, en vue de rejeter les sédentaires sur les domaines impériaux ottomans de Mossoul[4].

On peut donc admettre avec certitude que, durant plusieurs siècles, les Kurdes ont utilisé les pâturages de la Djézireh concurremment avec les Arabes et ont entrepris sa colonisation agricole; les circonstances politiques plutôt que les difficultés économiques auraient été la cause de leur échec et de leur retrait vers le nord.

b) *Occupation actuelle.*

Les seules tribus d'origine Botan, issues des montagnes à l'est du Tigre, qui paraissent subsister encore dans la région, sont les Miran et les Mousarechan. Ces derniers, souvent considérés comme une fraction des Miran, sont passés en territoire iraquien et n'ont plus guère d'attaches en Syrie. Les Miran, en revanche, se sont trouvés fixés par les circonstances sur le sol syrien. Battus vers 1896 par leurs voisins Goyan, à l'est du Tigre, compromis vis-à-vis des Turcs en 1925, ils passaient

1. Ritter, *Erdkunde*, t. XI, p. 143.
2. Ritter, *loc. cit.*, t. XI, p. 440.
3. Sykes, *The Caliphs least heritage*, p. 577.
4. Sykes, *loc. cit.*, p. 353.

en Iraq, puis, en 1930, ils regagnaient le Karatchok Dagh devenu syrien; depuis lors, une sanglante affaire avec les Arabes Chammar leur interdit de franchir la frontière vers le sud. Confinés ainsi dans un territoire étroit, ils ont dû abandonner la transhumance kurde traditionnelle et, s'ils vivent encore sous la tente, ils ne font plus que de petits déplacements; en revanche ils intéressent à l'exploitation des terres les sédentaires avoisinants.

La tribu, qui ne paraît pas compter plus de 200 tentes, voit d'ailleurs sa cohésion diminuer de jour en jour; divers chefs de fractions, aidés par un chef religieux installé dans la tribu depuis quelques années, contestent l'autorité du chef Naïef agha dont ils se rendent peu à peu pratiquement indépendants.

En revanche, on rencontre actuellement, dans la plaine entre Tigre et Khabour, toute une série de groupes kurdes issus plus ou moins directement du Tour Abdine, qui se trouvent disposés en cordon le long de la frontière turque et la plupart du temps sectionnés par elle : Hassenan, Alian, Haverkiyé (Haverkan), Tchitiyé (Tchitan), Pinar Ali, Mirsiniyé (Mirsinan), Dakkouriyé (Dakouran), Milliyé (Milan), Kikiyé (Kikan).

Tous ces groupes présentent un grand nombre de caractères communs. Les populations qui les composent sont d'origines très diverses; la majorité paraît, sinon absolument autochtone, tout au moins originaire des montagnes situées immédiatement au nord; certains éléments paraissent provenir des massifs au sud du lac de Van, sur la rive droite du Tigre (partie des Dakkouriyé, des Kikiyé); d'autres sont issus des Milli, établis à l'ouest (groupe homogène Milliyé, fractions Dakkouriyé); divers éléments arabes, turkmènes (Pinar Ali) et yézidis de Mossoul et du Sindjar (fractions Cherkian des Milliyé, Gebara des Dakkouriyé) s'y sont également mêlés.

D'origine disparate, éloignés de la montagne qui favorise la vie tribale, sédentarisés en général presque complètement avec une transhumance de printemps, établis souvent comme fermiers sur les terres de propriétaires citadins, la plupart de ces groupes ont cessé de constituer de véritables tribus.

Certains d'entre eux sont plus ou moins arabisés ; beaucoup ont longtemps payé la khaoua aux nomades Chammar. Chrétiens, musulmans, yézidis et parfois israélites cohabitent ici sans difficulté, notamment chez les Haverkiyé. L'afflux fréquent de réfugiés venus des hautes montagnes concourt cependant à maintenir, à défaut de caractère tribal, le caractère spécifique kurde de ces populations.

2. *Groupes kurdes du Khabour : Confédération des Milli.*

La présence d'éléments kurdes dans le bassin du haut Khabour (région de Ras-el-Ain) paraît remonter au XVIe siècle. La pénétration ottomane au Kurdistan, réalisée par le Sultan Sélim aidé du Kurde Idriss, avait eu pour corollaire la médiatisation des grands féodaux kurdes, ainsi que des essais de sédentarisation et des migration forcées, ordonnées pour des raisons de sécurité publique. De nombreux groupements kurdes accentuèrent alors et rendirent définitive leur migration saisonnière vers le sud-ouest ; plusieurs d'entre eux furent ainsi amenés à s'établir dans les territoires qui devaient, de nos jours, être attribués à la Syrie.

Entre le Karadja Dagh et le haut Khabour, une fraction du groupe ancien, mal connu, des Milan, descendue du Dersim au XVIe siècle, agglutinait autour d'elles de nombreux éléments kurdes, yézidis et arabes, et constituait au cours du XVIIIe siècle la puissante tribu ou mieux confédération des Milli (nom arabisé des Milan). Un chef d'origine arabe Rouallah, Kelech Abdi, joua dans ce rassemblement un rôle décisif. Sous l'autorité d'un chef énergique, Ibrahim Pacha, la tribu Milli acquérait au cours de la seconde moitié du XIXe siècle une situation éminente et une influence réelle au Kurdistan occidental ; elle disputait avec succès les steppes de Djézireh, du Djebel Abdul Aziz au Sindjar, aux nomades arabes Chammar.

Actuellement déchus de cette splendeur, les Milli ont, de plus, vu leur territoire coupé en deux tronçons par la frontière ; leur centre historique, Verancheir, est resté en Turquie. Les fractions qui, depuis les événements de 1925, vivent en Syrie, mènent la vie des nomades moutonniers. En dépit de l'exis-

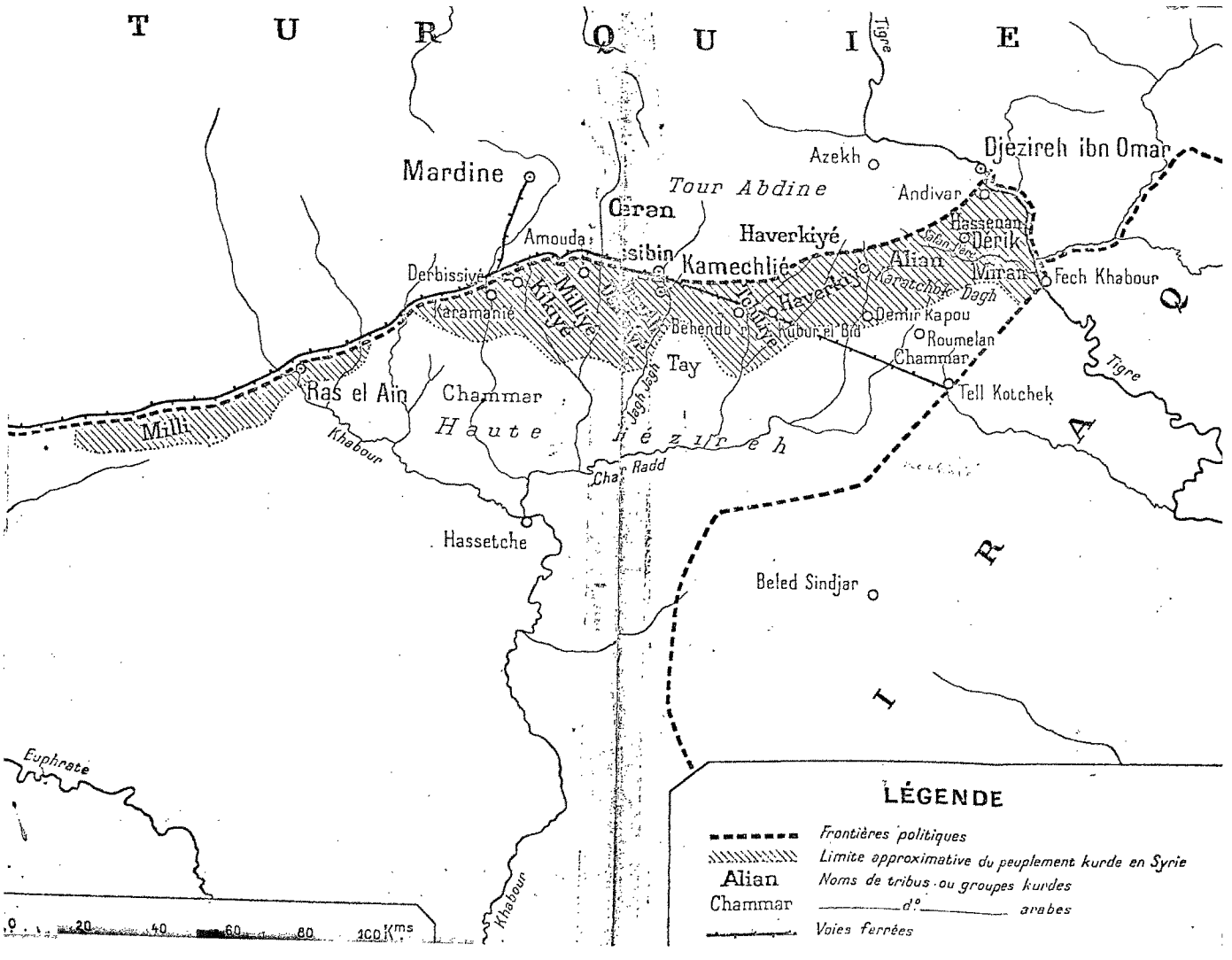
T U R Q U I E
Mardine
Ceran
Tour Abdine
Azekh
Djezireh ibn Omar
Andivar
Hassenan
Derik
Haverkiyé
Alian
Miran
Fech Khabour
Amouda
Derbissiyé
Kamechlié
Karamanié
Millyé
Kilyé
Behendo
Tay
Haverki
Kubur el Bid
Demir Kapou
Roumelan
Chammar
Tell Kotchek
Ras el Ain
Chammar
Haute
Djezireh
Milli
Khabour
Radd
Hassetche
Beled Sindjar
Euphrate
Tigre
Q
A
R
I
LÉGENDE
Frontières politiques
Limite approximative du peuplement kurde en Syrie
Alian
Noms de tribus ou groupes kurdes
Chammar
d° arabes
Voies ferrées
0 20 40 60 80 100 Kms

tence de fractions nombreuses, l'autorité tribale, exercée par Mahmoud bey, fils d'Ibrahim Pacha, reste effective chez les Milli.

B. Groupe kurde de l'Euphrate.

La rive gauche de l'Euphrate[1], autour d'Arab Pounar et Séroudj, et quelques parcelles de la rive droite ont été occupées par les Kurdes vers le début du XVIIe siècle, à la suite de migrations forcées provoquées par les Sultans. Ainsi s'est constituée dans la région la confédération kurde Barazî, qui a rallié des éléments variés dont divers revendiquent une origine arabe. Cette confédération paraît s'être pratiquement émettiée au cours du XIXe siècle.

La région est actuellement occupée par une série de tribus dépourvues entre elles de liens étroits. Les Cheikhan sont les plus anciennement détachés du groupe Barazî et revendiquent d'ailleurs une origine arabe. Les Kitkan, qui sont coupés en deux par la frontière et ont des essaims à l'ouest de l'Euphrate jusque vers Azaz, sont également séparés depuis longtemps. Les Alaeddin représentent en revanche l'ancienne souche Barazî, dont dépendaient également les Pijan et les Cheddad; ces deux tribus ont des éléments en Turquie. Diverses petites tribus kurdes ou arabes se rangent dans leur clientèle.

Toutes ces tribus, semi-sédentaires, font pâturer leurs troupeaux au sud vers l'Euphrate.

C. Groupe kurde du Kurd Dagh et du Letché.

La région du Kurd Dagh et du Letché[2] paraît avoir été occupée progressivement, à partir du XVIe siècle, par des groupes kurdes déportés par ordre des Sultans ottomans.

Les premiers arrivants auraient été les tribus Amiklî (que l'on donne même parfois pour des autochtones convertis sur place à l'Islam) venus au XVIe siècle de la région de Konia;

1. V. carte, p. 98.
2. V. carte, p. 98.

au XVIIIe siècle seraient arrivés les Chakakli, essaim des Chikakan du sud du lac de Van, les Cheikhanli, dissidents du groupe Barazi à l'est de l'Euphrate, et sans doute les Okdja Izeddin, d'origine douteuse; au XVIIIe siècle seraient venus les Djoum, partis de la région de Konia. Toutes ces tribus, totalement sédentarisées, se livrent à la culture et accessoirement à l'élevage; leur armature sociale originelle s'est effritée, mais les mœurs et la langue kurde sont restées chez elles parfaitement vivaces.

L'occupation passagère du Letché par des nomades kurdes (Kotchar) venant du nord remonte à une époque indéterminée et tend depuis quelques années à devenir permanente.

D. Ilots kurdes isolés de la Syrie et du Liban.

Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire les éléments d'origine kurde, d'ailleurs généralement confuse, qui, établis depuis longtemps en Syrie et au Liban, sont entièrement arabisés et ont perdu tout caractère kurde spécifique :

En Syrie : tribus du Ghab : Khazali, Massalmani, Hadjaj, Saouaï; Akrad Osman dans le Djebel Akrad (Lattaquié); beys de Zebdani; Barazi de Hama, etc.

Au Liban : beys de l'Akkar, famille Djumblatt du Chouf.

En revanche, les Kurdes constituent encore en Syrie et au Liban quelques îlots ayant gardé leurs caractères spécifiques.

a) *Ilot de Damas* (quartier El Akrad de Salhiyé).

La colonie kurde de Damas paraît avoir une origine militaire. Ses premiers éléments ont sans doute été constitués par les compagnons d'armes de Saladin. Le noyau principal provient des militaires et des gendarmes installés à Damas par les Ottomans, surtout depuis le XVIIIe siècle, pour faire régner l'ordre dans cette partie de la Syrie et assurer la protection du chemin des pèlerins vers la Mecque; cette dernière mission explique la présence de petits essaims kurdes au Hauran et en Transjordanie. Par la suite, des émigrants d'origine variée sont venus se joindre à ces éléments militaires.

Groupés dans un quartier isolé de la ville, les Kurdes de Damas ont été ralliés par leurs principaux notables sous le nom des tribus originelles de ceux-ci. On trouve ainsi à Salhiyé les tribus Cheikhan, Kikiyé, Dakkouriyé, Milliyé, etc., qui ne sont en réalité que des clientèles d'origine disparate rassemblées autour d'un patron : il n'existe aucune relation de filiation entre ces « tribus » de Salhiyé et les véritables tribus dont elles portent le nom.

Les Kurdes de Damas participent, sans distinction particulière, à la vie de la capitale syrienne. Ils parlent tous l'arabe, mais conservent entre eux l'usage de la langue kurde.

b) *Ilot de Beyrouth.*

Quelques Kurdes de la tribu Omêran, à l'est de Mardine, ayant trouvé à s'employer à Beyrouth à la fin du XIXe siècle, ont déterminé un mouvement d'émigration saisonnière chez certains de leurs compatriotes, qui travaillent, de l'hiver à l'automne, comme portefaix dans la capitale libanaise, et rentrent quelques semaines par an au Tour Abdine pour la vendange. Depuis la guerre, d'assez nombreux réfugiés sont venus accroître cette petite colonie.

c) *Ilot de Hayno* (caza d'Antioche).

Quelques Kurdes, émigrés au XVIIe siècle des confins iraniens à la suite d'un chef religieux, ont créé dans le sud du caza d'Antioche trois villages, dont un seul, Hayno, a gardé jusqu'à ce jour l'usage de la langue kurde, tandis que les deux autres étaient arabisés ou turquisés.

*
* *

Bien qu'il soit à peu près impossible, en cette matière, d'atteindre une précision acceptable, nous entreprendrons de donner ci-après un essai de dénombrement par tête des Kurdes de Syrie. Les chiffres proposés, très incertains, ne visent qu'à indiquer un ordre de grandeur; ils sont volontairement modérés.

INSTITUT KURDE de PARIS · BIBLIOTHÈQUE ·

Groupe du Tigre et du Jagh-Jagh :

Miran	1.500
Hasenan	5.000
Alian	2.000
Haverkiyé	2.000
Tchitiyé	5.000
Pinar Ali	4.000
Mirsiniyé	2.500
Dakkouriyé	4.000
Milliyé	4.000
Kikiyé	2.500
Khaledjan	500
	33.000

Groupe du Khabour :

Millî	7.000

Groupe de l'Euphrate :

Cheikhan	6.000
Cheddad	500
Alaeddin	5.000
Pijan	2.000
Kitkan	2.500
	16.000

Groupe du Kurd Dagh et du Leiché :

Amiklî	4.000
Chakaklî	6.000
Cheikhanlî	9.000
Djoum	10.000
Okdja Izeddin	10.000
Kotchar et divers	2.000
	41.000

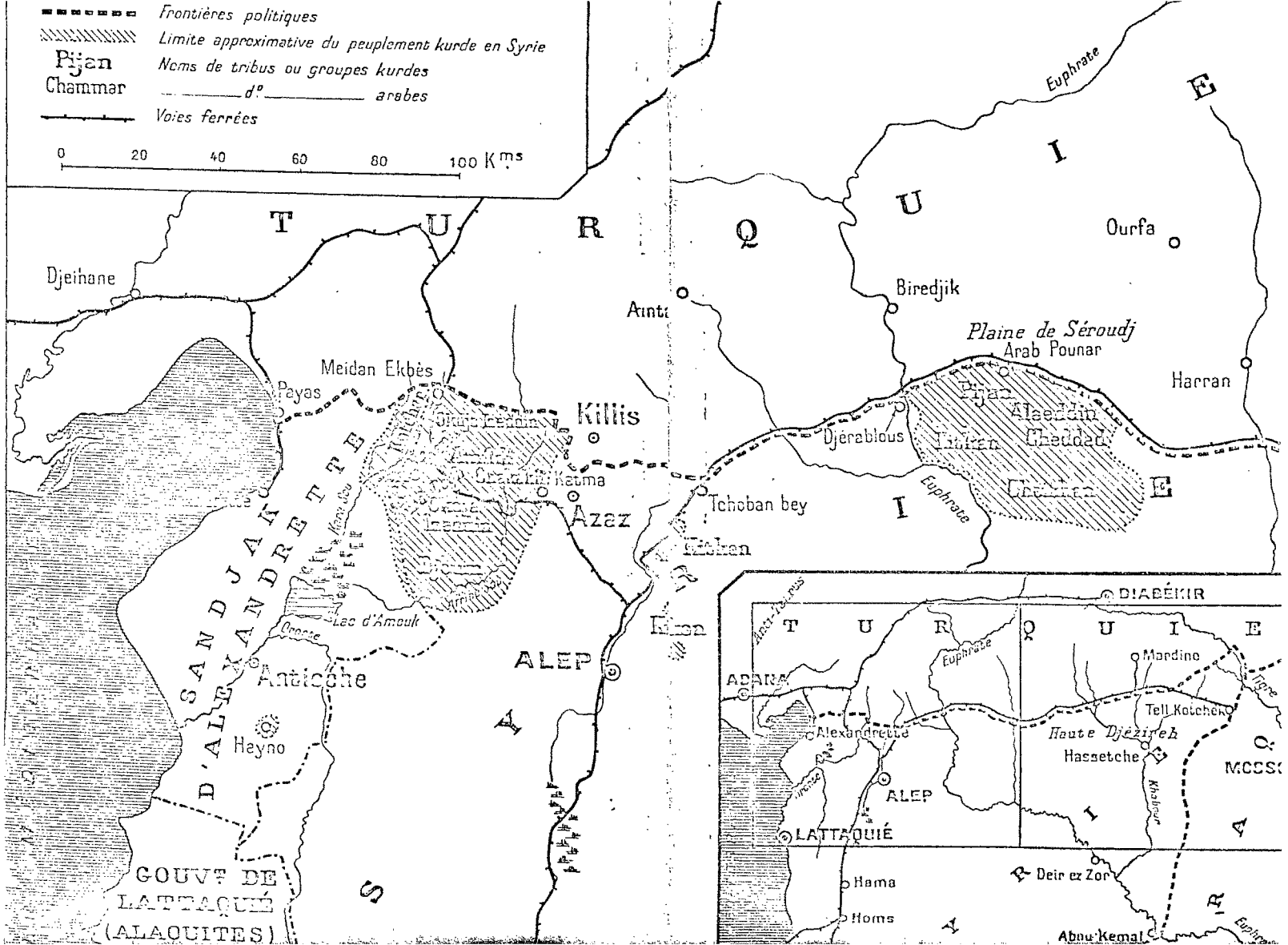
Frontières politiques
Limite approximative du peuplement kurde en Syrie
Pijan
Noms de tribus ou groupes kurdes
Chammar
d° arabes
Voies ferrées
0 20 40 60 80 100 Kms
T U R Q U I E
Euphrate
Ourfa
Biredjik
Plaine de Séroudj
Arab Pounar
Harran
Djeihane
Meidan Ekbès
Payas
Killis
Djérablous
Tchoban bey
Azaz
Katma
Lac d'Amouk
Orontes
Antioche
Heyno
ALEP
SANDJAKETTE D'ALEXANDRETTE
GOUVT DE LATTAQUIÉ (ALAOUITES)
DIABÉKIR
Mardino
Tigre
Tell Kotchek
Haute Djéziréh
Hassetche
Alexandrette
LATTAQUIÉ
Hama
Homs
Deir ez Zor
Abou Kemal
Khabour

Ilots divers :

Damas	12.000
Beyrouth	1.500
Hayno	500
Total général : environ	110.000

III. — Les caractères généraux du peuplement kurde dans les Etats sous mandat français.

La rapide revue, esquissée ci-dessus, des groupes kurdes de Syrie, permet de déterminer quelques caractères généraux du peuplement kurde dans les Etats sous Mandat français.

A. Ancienneté du peuplement kurde en Syrie.

Le peuplement kurde est, en Syrie, beaucoup plus ancien qu'on ne l'imagine généralement. Il paraît très probable que certains éléments kurdes, comme les Kikiyé de Haute-Djézireh, occupaient déjà dans des temps reculés leurs habitats actuels; d'autres éléments, d'une ancienneté presque comparable, n'ont laissé que des traces difficilement discernables.

D'autre part, il faut faire remonter au moins au XVIe siècle l'arrivée en Syrie des premiers éléments massifs qui constituent la base des populations kurdes actuelles de cet Etat. L'immigration s'est poursuivie aux XVIIe et XVIIIe siècles[1]. Ces populations se sont mieux maintenues dans la partie occidentale de la Syrie du Nord qu'à l'est du Khabour; néanmoins, d'importants éléments ont partout subsisté.

L'afflux des réfugiés venus de Turquie après la guerre, et dirigés surtout vers la Djézireh déjà partiellement occupée par des groupes kurdes, n'a accru que d'environ un quart la population kurde totale de la Syrie. Il ne saurait faire oublier que les Kurdes se trouvent être, en Syrie, de véritables autochtones.

1. Voir ci-dessus, en particulier, p. 91, 94 et 95-96.

B. Part des facteurs économiques, sociaux et politiques dans le peuplement kurde de la Syrie.

Les migrations kurdes vers la Syrie n'ont en somme fait que suivre, dans l'ensemble, les chemins nord-est sud-ouest déjà tracés par les mouvements saisonniers de la transhumance; une bonne part des groupes kurdes de Syrie semble tirer ainsi son origine de la fixation, autour de leurs emplacements d'hiver, de fractions découragées par les difficultés de la vie en haute montagne et attirées par les bonnes terres des collines et de la plaine. Le peuplement kurde des confins syriens en bordure des massifs montagneux du Kurdistan apparaît donc comme un phénomène tout à fait naturel, favorisé par des facteurs d'ordre économique.

L'action de facteurs sociaux et politiques a, d'autre part, influencé ce peuplement de manière presque permanente. Les luttes tribales, trouvant fréquemment leur conclusion dans l'exode des fractions vaincues, ont contribué à accroître les effectifs qui abandonnaient la montagne. Le gouvernement ottoman, désireux d'utiliser les qualités guerrières des Kurdes en les éparpillant sur certains points de l'Empire où ils serviraient à maintenir son autorité, et non moins soucieux de décongestionner le bloc du Kurdistan où cette même valeur militaire des habitants gênait sa pénétration, faisait coup double en provoquant des migrations systématiques. Celles-ci ont surtout contribué à peupler de Kurdes la partie occidentale de la Syrie du Nord.

Cependant, si les Kurdes émigrés ont pu se maintenir facilement, dans des régions de relief moyennement accidenté comme le Kurd Dagh, en présence de sédentaires arabes, ils ont plus difficilement subsisté dans le steppe qui, en Haute-Djézireh, confine sans grande transition à leurs montagnes, et se trouve soumis à l'action de puissantes tribus arabes nomades.

Le peuplement kurde s'est donc assez facilement stabilisé dans la Syrie occidentale où les facteurs économiques concouraient avec les facteurs sociaux et politiques pour le favoriser; il a, en revanche, marqué des flux et reflux successifs

dans la Syrie orientale où ces divers facteurs se sont le plus souvent contrariés avant que la collaboration franco-syrienne ne vînt établir la sécurité et l'ordre dans cette région.

C. Disparition du caractère tribal chez les Kurdes de Syrie.

Les groupes kurdes établis en Syrie, soustraits depuis un temps plus ou moins long aux conditions normales de la vie tribale en montagne, ont vu s'atténuer et parfois même disparaître leurs caractères tribaux; ils se sont sédentarisés plus ou moins complètement, et ont, en tout cas, abandonné la pratique de la grande transhumance saisonnière vers la haute montagne; ils ont en revanche développé leur activité agricole; concurremment, l'autorité des propriétaires fonciers, bourgeois des villes ou chefs religieux, a crû chez eux dans la mesure où s'amenuisait le pouvoir des chefs tribaux.

Le tracé d'une frontière qui coupe en deux bon nombre de tribus et offre ainsi une occasion et presque une obligation de sécessions et de regroupements; la pénétration d'autorités administratives qui, par leur existence même, entravent le jeu normal des affaires tribales et rendent moins nécessaire, donc moins forte, l'autorité du chef; l'établissement de la sécurité et la création de débouchés, qui facilitent le commerce et l'agriculture et la transformation de l'homme de tribu en fermier, ont également concouru depuis l'instauration du Mandat français à l'affaiblissement du sentiment tribal chez les Kurdes de Syrie.

On rencontre donc en Syrie, plutôt que de véritables tribus, des groupes kurdes plus ou moins bien définis, disparates, et d'une stabilité précaire.

D. Atténuation du caractère spécifique chez les Kurdes de Syrie.

Placés au contact étroit des populations arabes, formant parfois même des îlots au milieu d'elles, les Kurdes de Syrie ne pouvaient garder intacts tous leurs caractères spécifiques : usage de la langue, respect des coutumes, sentiment de leur

originalité. Ces caractères se sont fréquemment atténués et quelquefois même ont disparu.

Certains éléments d'origine kurde, particulièrement dans la Syrie occidentale et le Liban, se sont ainsi complètement arabisés : tel est le cas des familles des beys de l'Akkar et des émirs Djumblatt au Liban, de la famille Barazi dans la région de Hama, des tribus du Ghab et du Djebel Akrad dans le gouvernement de Lattaquié. Toutefois l'origine kurde de ces éléments reste encore discernable; le souvenir d'une filiation kurde est conservé, souvent avec vanité. A l'inverse, dans la Syrie orientale, les membres des grandes familles kurdes revendiquent volontiers une origine arabe souvent imaginaire.

D'autres éléments kurdes, sans perdre pour autant tous leurs caractères spécifiques, se sont associés à des éléments arabes dans un cadre tribal : tel a été le cas des Millî. Nous avons vu[1] quel rôle ont joué les Arabes dans l'histoire intérieure de cette confédération, où fractions kurdes et fractions arabes restent d'ailleurs distinctes. Il est permis de croire que, seuls, la rivalité séculaire avec les Chammar et l'avènement à point nommé d'un chef de premier ordre ont préservé la confédération Millî de l'émiettement ou d'une complète arabisation.

Une évolution non moins remarquable, mais dont les conditions sont très particulières, peut être observée actuellement chez la tribu kurde des Miran qui, poussée par les circonstances à des conditions de vie très proches de celles des nomades arabes[2], a adopté presque totalement leur vêtement et vit toute l'année sous la tente, mais conserve un caractère spécifiquement kurde et en particulier l'usage de la langue.

Depuis une époque très reculée, d'ailleurs, les Kurdes de Syrie ont fourni au monde arabe des personnalités de premier plan, qui ont agi dans le cadre général islamique sans chercher à favoriser le développement d'entités kurdes distinctes. Sans remonter jusqu'à Saladin — dont se réclame aujourd'hui la famille Ayoubî qui fournit nombre de hauts fonctionnaires à l'Etat syrien —, on peut citer Abdurrahman

1. Voir ci-dessus, page 94.
2. Voir ci-dessus page 92.

INSTITUT KURDE de PARIS · BIBLIOTHÈQUE ·

Pacha el Youssef, Kurde de Damas, président du Conseil syrien, assassiné au Hauran en 1920 dans l'exercice de ses fonctions; Husni bey Barazi, de Hama, ancien ministre syrien, et de nombreux membres de cette famille; Hikmet bey Djumblatt, ministre de la République libanaise et l'un des négociateurs du traité franco-libanais. Doutant de la possibilité de constituer un Etat kurde viable, certains lettrés kurdes tendent même à voir dans cette utilisation de leurs forces au profit d'Etats arabes, iraniens ou turcs, la mission naturelle des Kurdes[1].

La collaboration kurdo-arabe trouve donc, dans le cadre de la Syrie, des conditions favorables et un commencement de consécration.

*
* *

Ces données sociales, bien qu'elles n'aient pas fait l'objet d'études systématiques, devaient au premier abord frapper l'observateur des affaires syriennes; elles ne pouvaient manquer d'influencer l'attitude de l'administration du Mandat français vis-à-vis des Kurdes de Syrie.

III

LA VIE POLITIQUE DES KURDES SOUS LE MANDAT FRANÇAIS

I. — La pénétration du Mandat français chez les Kurdes.

Echelonnés de l'ouest à l'est de la Syrie, et, pour certains d'entre eux, établis dans les territoires qui furent en dernier lieu reconnus au Mandat français, les Kurdes n'ont pu être abordés que peu à peu par l'administration française.

Les premiers touchés ont été les Kurdes du Kurd Dagh.

1. Le Dr Chukri Mehmed Sekban, Kurde d'Irak, jadis mêlé de près aux mouvements kurdes, adopte cette position dans son petit livre : *La question kurde* (Paris, 1933); la thèse ainsi soutenue a soulevé de vives critiques dans les milieux lettrés kurdes.

Dès la fin de l'année 1919 se ralliaient les Chakakli, voisins de l'important poste militaire de Katma; les Cheikhanli et les Djoum se soumettaient au début de 1920 et fournissaient aussitôt des partisans fidèles; ils étaient suivis par une partie des Okdja Izeddin, tandis que le reliquat de cette dernière tribu et les Amikli ne se soumettaient qu'à la fin de 1921 après l'accord franco-turc d'Angora.

Les Kurdes de Damas passaient pratiquement sous le Mandat français après la chute du gouvernement chérifien en juillet 1920; ils se montrèrent, dans l'ensemble, particulièrement loyaux dès l'origine.

Le groupement kurde de l'Euphrate manifesta tout d'abord, comme celui du Kurd Dagh, des sentiments divers; les Kitkan et les Pijan se montrèrent favorables dès 1920; les Alaeddin jouèrent d'abord la carte turque et ne se rallièrent qu'en 1922. Plus à l'ouest, les Milli commencèrent à collaborer avec nous dès l'occupation d'Ourfa; ils combattirent les armes à la main en liaison avec la colonne Debieuvre. Leurs chefs Mahmoud et Khalil bey, repassés en Turquie après l'amnistie de 1922, revinrent se fixer en Syrie dès 1925.

En revanche, plusieurs fractions ou bandes kurdes d'Anatolie participèrent aux côtés des Turcs aux hostilités de la Syrie du Nord et autour de Marache et d'Ourfa.

La pénétration en Haute-Djézireh fut marquée à ses débuts par une grave affaire. Notre premier poste avait été fondé en mai 1923 à Behendour, chez la remuante tribu des Tchitiyé. Dès juin, le poste affaibli par l'envoi d'une reconnaissance à Djézireh-ibn-Omar fut enlevé, après un rude combat, par des contingents Tchitiyé et Haverkiyé, qui massacraient également la reconnaissance surprise au retour à Kubur-el-Bid. Cet échec nous obligeait à abandonner provisoirement le contact avec les tribus kurdes de Haute-Djézireh.

La pénétration fut reprise en mai 1926, grâce à l'action adroite et énergique du lieutenant P. Terrier, actuellement chef de bataillon La soumission des Dakkouriyé permit d'occuper Derbissiyé et Amouda. Les tribus Pinar Ali, Mirsiniyé, Miliyé, Kikiyé, se montraient favorables; le 5 août 1926 était fondé auprès d'une simple ferme isolée le poste de Kamechliyé, qui, en attendant de devenir la véritable

ville qui devait éclipser sa voisine turque Nissibin, fut le centre d'attraction des Kurdes de la région; les Tchitiyé, puis les Haverkiyé, se soumirent et leurs chefs furent amnistiés; les Alian suivirent peu après.

Les litiges diplomatiques relatifs à l'extrémité du « Bec de Canard » nous empêchaient toutefois de pousser dès 1927 nos postes au delà de Kubur-el-Bid et de Demir Kapou. Ce ne fut qu'en août 1930, après que l'accord eût été réalisé au sujet de la frontière syro-turque, que nos troupes purent occuper le pays Hassenan et recevoir le ralliement des Miran.

Près de onze ans avaient été nécessaires pour achever de prendre contact avec les Kurdes placés sous notre Mandat.

II. — Le régime administratif des Kurdes sous le Mandat français.

Il n'a jamais été question de doter les Kurdes de Syrie d'un régime administratif spécial analogue à celui des Druzes et des Alaouites[1]. Il convient de remarquer, d'ailleurs, que les deux minorités ainsi favorisées sont de nature religieuse, tandis que les Kurdes, différents des Arabes syriens au point de vue ethnique et linguistique, sont comme eux en grande majorité musulmans sunnites.

Cependant, à diverses reprises, des notables kurdes, lettrés ou chefs de tribu, demandèrent pour leurs compatriotes l'octroi d'un régime spécial dans le cadre de la Syrie. La plus complète de ces requêtes fut établie le 23 juin 1928 à Damas, à l'occasion de la réunion de l'Assemblée constituante syrienne.

Ce document, qui faisait état des précédents constitués par les régimes spéciaux du sandjak d'Alexandrette et d'autres régions syriennes, sollicitait pour les Kurdes « les moyens de s'émanciper dans le cadre de leur culture nationale et de devenir un membre utile de la famille des peuples syriens ». Il formulait les demandes suivantes :

1° usage, dans les régions kurdes, de la langue kurde concurremment avec les autres langues officielles;

1. Un régime de décentralisation a toutefois été jadis envisagé au profit des populations de la Djézireh, dont les Kurdes constituent une partie notable; les circonstances n'ont pas permis de réaliser ce projet.

2° enseignement de la langue kurde dans les écoles de ces mêmes régions;

3° remplacement des fonctionnaires de ces régions par des fonctionnaires kurdes.

Le même document suggérait la constitution d'un régiment kurde, à cadres français, en vue de la garde de la frontière. Il demandait enfin des facilités d'établissement agricole pour les réfugiés kurdes en Haute-Djézireh.

Ces requêtes, bien que correctes dans la forme et modérées quant au fond, se heurtaient à de graves objections qu'il n'appartenait pas à l'autorité mandataire d'éliminer.

Tout d'abord, la configuration géographique des régions kurdes de Syrie se serait fort mal prêtée au dessin et à l'organisation d'un territoire autonome. Ces régions, d'ailleurs, en pleine période d'équipement agricole et de mise en train, provisoirement bénéficiaires plutôt que pourvoyeuses du budget, ne pouvaient prétendre d'emblée à l'autonomie financière; un des éléments essentiels du régime spécial leur eut donc fait défaut.

Les longs délais qui furent nécessaires pour l'occupation totale des régions kurdes de Syrie devaient, d'autre part, faire différer jusqu'après 1927, au moins, l'étude de mesures de ce genre. Or, à cette époque, la politique mandataire s'orientait déjà nettement vers la limitation progressive des autonomies accordées dans le cadre de l'Etat syrien; elle devait logiquement répugner à en créer de nouvelles. D'ailleurs, à la même époque, les rébellions kurdes inquiétaient la Turquie et l'Iraq : ces deux Etats voisins n'eussent pas vu sans déplaisir, sinon sans protestations, la constitution à leurs frontières d'un territoire kurde autonome.

La création d'une force militaire kurde uniquement consacrée à la garde de la frontière eût mal répondu aux nécessités de l'organisation militaire de la Syrie. Son recrutement parmi des tribus coupées en deux par la frontière ou traditionnellement hostiles à certaines tribus situées de l'autre côté de la frontière eût rendu son emploi local singulièrement délicat. D'ailleurs, des escadrons de troupes supplétives ont été levés chez les Kurdes, et, employés dans le cadre général des troupes du Levant, ils ont servi avec courage et fidélité.

L'installation exclusive de fonctionnaires kurdes dans les régions kurdes, en dehors des objections d'ordre général suscitées par une telle mesure, aurait été pratiquement impossible, étant donné le petit nombre de Kurdes actuellement susceptibles d'occuper des fonctions administratives. Plusieurs fonctionnaires kurdes figurent d'ailleurs honorablement dans les cadres de l'Etat syrien; la plupart sont employés en Djézireh. En fait, la population de la Djézireh a eu à se plaindre, à diverses reprises, de l'insuffisance de certains fonctionnaires ou magistrats, envoyés en demi-disgrâce dans ces régions éloignées et ignorants des conditions particulières du pays. Le député jacobite de la Djézireh, Saïd Ishaq, a protesté contre cet état de choses devant la Chambre syrienne, le 14 novembre 1932[1].

L'usage de la langue kurde, sans être officiel, est absolument libre dans les régions kurdes. La connaissance très répandue de l'arabe dans ces régions et l'usage restreint fait jusqu'à présent du kurde comme langue écrite dispensaient de prévoir l'acceptation des pièces et correspondances en kurde par les administrations. L'usage oral de la langue auprès des services publics et des tribunaux n'a jamais suscité de difficultés.

L'enseignement de la langue kurde dans les écoles officielles des régions kurdes constituait une revendication raisonnable dans son principe. Il faut remarquer cependant que l'absence de matériel scolaire en cette langue était de nature à rendre difficile l'organisation de cet enseignement[2]. Il s'agissait là, d'ailleurs, d'une suggestion de lettré plutôt que d'un vœu populaire. Le souci de l'instruction est encore extrêmement faible dans les masses kurdes et les chefs de tribus ne s'attachent en général nullement à le développer. Il eût été souhaitable qu'avant de réclamer l'enseignement officiel du kurde, les chefs de tribus et notables locaux favorisent et subven-

1. Voir encore ci-dessus, p. 125-126.
2. De graves difficultés ont été rencontrées dans l'enseignement du kurde en Iraq. Cf. P. Rondot, « *Le problème de l'unification de la langue kurde* », *Revue des Etudes Islamiques*, 1936, Cahier III, p. 297 et suiv. — Voir ci-dessous, p. 122-123, les efforts tentés par les lettrés kurdes de Damas en vue de l'édition d'un matériel scolaire.

tionnent l'établissement dans leurs territoires d'écoles kurdes privées. Or, si quelques écoles de mollah donnent, en Haute-Djézireh, un enseignement coranique assorti de quelques bribes de kurde, un seul essai systématique d'enseignement privé du kurde a été tenté jusqu'à présent; il s'agit d'un cours du soir organisé à Beyrouth, en 1933, et autorisé sans difficultés par le gouvernement libanais.

Si les autorités mandataires n'ont pu, pour ces diverses raisons, établir dans les régions kurdes un régime administratif spécial, elles ont, comme on le verra plus loin, libéralement accueilli les réfugiés kurdes venus d'Anatolie, auxquels toutes facilités ont été données pour leur établissement agricole, et elles ont permis aux lettrés kurdes d'esquisser en Syrie, en toute liberté d'esprit, un mouvement culturel des plus intéressants.

Les chefs des « mouvements nationaux kurdes » ont cependant reproché aux autorités mandataires de n'avoir pas fait droit à leurs revendications. « Pour les Kurdes de Syrie, écrit l'un d'entre eux, il n'y a que l'article 2 de la charte du Mandat qui assure quelques droits. Malheureusement pour les Kurdes, l'Etat mandataire, soit pour complaire aux Turcs, soit pour ne point donner prise aux attaques des nationalistes syriens, malgré toutes les démarches des Kurdes, n'a pas encore mis en exécution les obligations qui découlent pour lui de cet article[1]. » L'auteur envisage vraisemblablement non l'article 2, mais l'article 1 *in fine*, qui prévoit que « le mandataire favorisera les autonomies locales dans toute la mesure où les circonstances s'y prêteront ». En ce qui concerne les Kurdes, nous avons pu voir que les circonstances, précisément, ne se prêtaient en aucune façon à l'établissement de leur autonomie. L'auteur ajoute d'ailleurs loyalement : « Nous nous devons aussi d'avouer que les Kurdes y jouissent des droits et libertés assurés aux autres ressortissants syriens. »

Cette égalité de traitement et les bonnes conditions de sécurité et de travail trouvées par les Kurdes en Syrie inci-

1. Dr Bletch Chirguh, *Appel des Kurdes du Sud à la Société des Nations*, Paris, 1931, page 16.

tèrent d'assez nombreux réfugiés kurdes, venus de Turquie, à s'établir dans la Djézireh syrienne, où, en s'agrégeant aux populations déjà en place, ils reconquéraient sur les pâturages et le steppe ces terres déjà mises en valeur, à diverses reprises, par leurs compatriotes, et retournées au désert en raison de circonstances devenues défavorables.

Cet accueil de réfugiés, coïncidant avec les demandes d'autonomie émises par les Kurdes, inquiéta parfois l'opinion nationaliste syrienne, qui craignait de voir se constituer, dans l'Etat syrien et à ses dépens, une sorte de foyer kurde ou kurdo-chrétien de Djézireh. Sous le titre : « Les réfugiés kurdes travaillent à fonder un foyer national en Syrie », le journaliste Mounir Rayès écrivait dans *Al Ayam* de Damas, le 11 juillet 1932, en éditorial : « Nous demandons aux Kurdes d'élever leur indépendance dans leur foyer, le Kurdistan, et non pas dans la Djézireh arabe, patrie des Chammar, des Anézé, des Tay, des Djebbour et d'autres grandes tribus arabes; la Djézireh est un berceau arabe préislamique... Le geste de ces gens qui cherchent à amputer une circonscription arabe d'origine parce qu'il s'y trouve, au nord, cent villages kurdes, lesquels ont toujours été et n'ont cessé d'être des pâturages pour les troupeaux et les chevaux des Arabes, est un fait grave, susceptible de provoquer une commotion générale dans les pays arabes. » Dans le *Moqallam* du Caire, le journaliste syrien Amine Saïd écrivait, les 21 et 22 avril 1935 : « Le mandat français, qui ouvre les portes de la Syrie aux Assyriens, avait déjà permis aux Tcherkesses, aux Arméniens et aux Kurdes, c'est-à-dire à des éléments vomis par leurs gouvernements respectifs, de se fixer dans ce pays... Les Français traitent tous ces éléments avec une particulière bienveillance. »

Ces inquiétudes ont d'ailleurs eu leurs échos à Genève; au cours de la treizième session de la Commission permanente des Mandats de la S.D.N., lord Lugard, faisant état « de l'assez grand nombre » d'immigrants kurdes qui ont pénétré dans le territoire sous Mandat demandait « si on les avait encouragés à le faire afin de tenir en respect les tribus bédouines ». Le représentant accrédité de la puissance mandataire,

M. Robert de Caix, répliquait, tout d'abord, qu'il ne fallait compter comme immigrants kurdes, ni les travailleurs saisonniers, ni les pasteurs menant les troupeaux en transhumance, hôtes essentiellement passagers ; il précisait ensuite : « L'immigration des Kurdes n'a pas été encouragée... Un certain nombre de Kurdes réfugiés qui fuyaient devant la répression de la révolte kurde par les Kémalistes se sont établis en territoire syrien. Il n'y avait pas moins de raison de les admettre que d'admettre les réfugiés arméniens venus en si grand nombre. Quant à avoir, d'une manière générale, favorisé cette immigration, c'est une tendance qu'on ne saurait attribuer à l'autorité mandataire. D'une manière générale, si les Kurdes sont beaucoup plus travailleurs que les Bédouins, ils ne sont pas sensiblement plus maniables[1]. »

Les craintes qu'avaient pu concevoir les nationalistes syriens apparaissaient donc bientôt comme sans fondement. Tout au contraire, l'afflux des réfugiés kurdes, dont il ne faut pas exagérer l'importance numérique, devait avoir l'heureux effet d'accélérer la remise en valeur de la Djézireh, réalisation dont toute l'économie syrienne était appelée à bénéficier[2].

III. — Les répercussions des « mouvements kurdes » chez les Kurdes sous Mandat français.

Les Kurdes de Syrie, constituant une faible fraction de l'ensemble de ce peuple, soit à peine trois pour cent de son effectif total, ne pouvaient manquer de ressentir, à un certain degré, les répercussions des mouvements qui agitaient les populations kurdes situées dans le domaine politique des Etats voisins.

Au lendemain de la guerre, plusieurs facteurs de nature très diverse concouraient à agiter le peuple kurde.

En dépit des efforts de médiation entrepris par l'Empire

1. *Procès-verbal de la 13e Session de la Commission permanente des Mandats*, page 183.
2. Voir ci-dessous, pages 116-120.

ottoman et par la Perse, l'esprit féodal et l'esprit tribal restaient vivaces au Kurdistan; ils rendaient les masses d'autant plus méfiantes et hostiles à l'égard du gouvernement que celui-ci se montrait plus soucieux de modernisme et de centralisation. Les dispositions populaires en matière religieuse, très conservatrices malgré certains accommodements, et l'influence acquise par les nombreux chefs religieux, ne pouvaient que renforcer cette méfiance et cette hostilité, surtout à l'égard d'un Etat à tendances laïques. Chefs féodaux, chefs tribaux et chefs religieux, rivaux de toujours, se retrouvaient alors unis pour lutter.

D'ailleurs, malgré l'esprit profondément individualiste, voire anarchique, des Kurdes, le sentiment d'une certaine communauté s'était maintenu vivace chez eux : communauté dans la misère et l'oppression en présence de voisins mieux organisés. Des lettrés kurdes, rassemblés à Constantinople et au Caire dès le début du XXe siècle, essayaient de susciter, en partant de ces dispositions, un mouvement national pour l'unité et l'indépendance du Kurdistan. Les dispositions favorables des Alliés, dont le traité de Sèvres porte témoignage, et la sympathie fréquemment témoignée aux Kurdes par la politique britannique ne pouvaient qu'encourager les chefs de pareils mouvements.

Bien que ces tendances variées aient concouru au même but, et que les Kurdes des classes les plus diverses se soient ainsi trouvés réunis, pour la première fois peut-être, dans une aspiration commune, aucune action d'ensemble ne se manifesta au Kurdistan. La répartition du peuple kurde entre plusieurs Etats, les délais apportés à la fixation précise des parts — le vilayet de Mossoul ne fut attribué définitivement à l'Iraq qu'en 1926 —, l'espoir d'une aide étrangère décisive, la difficulté des communications dans un pays de montagnes, et derechef les tendances individualistes persistantes chez les Kurdes suffisent à expliquer ce défaut d'unité. Dans l'ensemble, deux groupes kurdes poursuivirent séparément leur lutte pour l'autonomie : l'un en Iraq (région de Suleimaniyé), l'autre en Anatolie.

Les Kurdes de Syrie ne furent nullement influencés par le

mouvement d'Iraq[1] qui concernait des régions sans contact avec eux. En revanche, ils furent profondément remués par le mouvement d'Anatolie, qui intéressait des tribus alliées ou voisines des leurs propres.

Le mouvement kurde d'Anatolie traversa sa phase la plus aiguë en 1925, lors du soulèvement déclanché par un chef religieux local, cheihk Saïd de Palou, et rapidement étendu du Dersim à l'Ararat[2]. Après quelques succès autour de Kharpout et de Diarbékir, les rebelles furent défaits par les importants contingents turcs envoyés à leur rencontre, et la plupart de leurs chefs, avec cheikh Saïd, furent fait prisonniers et exécutés. La vigoureuse répression de la révolte n'empêcha pas certains noyaux de dissidence de subsister dans le Dersim et aux frontières de la Perse, au delà desquelles les rebelles trouvaient alors refuge; l'agitation persista par places en 1926, 1927 et 1928. En dépit de certaines mesures d'apaisement, édictées par les autorités turques, l'insurrection reprit en 1930 sous la direction d'Ihsan Noury. Après sa répression, les autorités turques envisagèrent la déportation massive vers les vilayets orientaux des fractions les plus turbulentes de la population kurde. Des mesures de police, considérées à tort ou à raison par les Kurdes comme les prémices de cette opération, provoquèrent en 1934 une nouvelle insurrection, d'ailleurs moins étendue que les précédentes et qui fut également réprimée; mais, à partir de 1936, une vive agitation a repris au Dersim.

Les différentes mesures prises alternativement par le gouvernement turc : répression par les armes, menaces de déportation massive, opérations de désarmement, constitution d'otages, promesses d'amnistie et grâces, ne pouvaient

1. Voir à ce sujet : Colonial office, *Special report on the progress of Iraq during the period* 1920-1931, London 1931, pages 251-256 (point de vue britannique); Bletch Chirguh, *loc. cit.* (point de vue kurde).

2. Voir à ce sujet : A. J. Toynbee, *The Islamic World since the peace settlement*, Oxford, 1927, pages 509-511 (aperçus intéressants sur les rôles respectifs du sentiment national et du sentiment religieux conservateur en l'occurence); Messoud Fany, *La nation kurde et son évolution sociale*, Paris, 1933, pages 262-271 (point de vue turc); publications de la ligue nationale kurde « Hoyboun » : n° 2, *Les massacres kurdes en Turquie*, Le Caire, 1928; n° 6, Bletch Chirguh, *La question kurde, ses origines et ses causes*, Le Caire, 1930 (point de vue kurde).

INSTITUT KURDE de PARIS · BIBLIOTHÈQUE ·

manquer de provoquer d'importants mouvements de population dans les confins syriens et tout particulièrement dans la Haute-Djézireh. Les réfugiés affluaient nombreux après chaque épisode de rébellion, lorsque commençait la répression. Les plus compromis d'entre eux, ou simplement ceux qui pouvaient retrouver en Syrie une fraction de leur tribu, des amis, ou des possibilités d'établissement, s'installaient définitivement dans le pays : tels Hadjo agha, chef d'une partie de Haverkiyé, et cheikh Abdurrahman, frère de cheikh Saïd, en 1926. D'autres, rappelés en Turquie par des intérêts plus pressants, profitaient des premières mesures de clémence pour s'y établir à nouveau, quitte à participer à l'occasion à une nouvelle révolte : tel fut le cas du chef des Rêman, Eminé agha Périkhane, réfugié en Syrie en 1925, reparti pour la Turquie en 1928, mêlé à nouveau à une rébellion en 1933, tué par les Turcs, et dont les fils et neveux revenaient derechef alors demander asile en Syrie.

La présence, sur le territoire syrien, de ces réfugiés souvent provisoires; leurs conversations avec leurs compatriotes kurdes de Syrie, parmi lesquels figuraient quelques lettrés et notables attachés à l'idée d'un mouvement national kurde; leurs relations avec des Turcs « indésirables » réfugiés comme eux en Syrie, et avec des Arméniens établis aux confins syriens et parfois vivement hostiles au Kémalisme, constituaient autant de circonstances dont la presse turque tirait argument pour dénoncer l'existence en Syrie d'un foyer d'agitation kurde entretenu par la Grande-Bretagne et au moins toléré par la France.

En dépit des inquiétudes ainsi suscitées dans l'opinion turque comme dans l'opinion nationaliste damascaine, les autorités mandataires ne pouvaient, pour des raisons d'humanité, refuser d'accueillir les réfugiés qui se présentaient aux frontières syriennes. Elles ne pouvaient pas davantage restreindre arbitrairement, pour certains de leurs protégés syriens, les libertés personnelles garanties par le Mandat et les Constitutions locales, et en particulier la liberté de circulation et de contacts privés. Résolues, d'autre part, à respecter dans leur lettre comme dans leur esprit les conventions conclues avec la Turquie, elles entendaient faire droit dans

toute la mesure du possible aux réclamations présentées par le gouvernement turc, qui demandait fréquemment l'éloignement hors de la zone frontière de cinquante kilomètres de personnes suspectées de menées hostiles à son égard. Ces obligations diverses rendaient la tâche des autorités mandataires singulièrement délicate.

Il eût été impossible d'empêcher qu'à Beyrouth, gros centre de transit oriental, ne se rencontrent comme dans les autres grands centres du Proche-Orient quelques notables kurdes occupés à développer, dans des entretiens privés très discrets, certains plans relatifs à la renaissance nationale kurde. Il n'eût pas été moins chimérique de prétendre interdire à quelques douzaines de Kurdes de Syrie d'adhérer à un comité national secret, dit « Hoyboun » (kurde *xwebûn*, être indépendant, indépendance) lequel recueillait, non seulement en Syrie, mais encore et surtout en Iraq, en Egypte, en Europe et même aux Etats-Unis, auprès de sympathisants kurdes et d'Arméniens du parti Tachnak, les sommes nécessaires au financement des mouvements nationaux. Ces activités toutes privées, que seules des mesures vexatoires eussent pu partiellement contrarier, n'eurent d'ailleurs jamais à Beyrouth et à Damas l'ampleur qu'elles revêtaient dans d'autres villes du Proche-Orient.

D'autre part, une application très stricte des accords franco-turcs écarta de la zone frontière les personnes suspectes de quelque activité nationale kurde. Tous les notables kurdes réfugiés de Turquie ou sympathisant avec les mouvements de rébellion, furent, chaque fois que ces mouvements se précisaient, placés en résidence forcée à l'intérieur de la Syrie : tel fut le cas de Hadjo agha en 1925 et en 1930, d'Eminé agha Perikhane en 1925, de l'émir Djeladet Bederkhan et d'Ekrem bey, petit-fils de Djémil Pacha, en 1930, du cheikh Ahmed de Khezna en 1935, etc. Mieux encore, un des principaux chefs kurdes affiliés au « Hoyboun », l'émir Soureya Bederkhan, de passage à Beyrouth lors du mouvement kurde de 1930, fut invité à quitter les pays sous Mandat français.

Une seule fois, les multiples précautions prises par les autorités mandataires françaises ne réussirent pas à empêcher un petit parti de Kurdes de Syrie de tenter de rejoindre leurs

compatriotes soulevés contre le gouvernement turc. « Dans la nuit du 3 au 4 août 1930, un groupe de Kurdes résidant en Syrie, fort d'une soixantaine d'hommes, franchit brusquement, avec le chef Hadjo, la frontière à l'est de Karamanyé, et se porta à l'est de Mardine...., où Hadjo espérait rejoindre des éléments révoltés[1]. N'ayant pu établir le contact avec ces éléments, Hadjo et ses compagnons renoncèrent à toute action et se retirèrent la même nuit en territoire syrien. Les autorités mandataires se saisirent aussitôt des coupables et prirent à leur égard les sanctions qui s'imposaient. Hadjo et quatre autres meneurs furent mis en résidence forcée à Damas, loin de leurs familles et de leurs biens, et soumis à une étroite surveillance[2]. »

Soucieuses à la fois de maintenir une collaboration amicale et loyale avec les autorités turques et de ne pas soumettre arbitrairement leurs protégés syriens à des mesures de rigueur, les autorités mandataires françaises avaient à nuancer leur attitude de la manière la plus soigneuse. Elles réussirent à satisfaire, dans l'ensemble, le gouvernement d'Ankara, sans faire droit cependant à toutes ses prétentions. C'est ainsi que l'incident provoqué par le raid de Hadjo agha en 1930 put être réglé dans de bonnes conditions. « Cet incident, dont l'importance fut d'abord démesurément grossie en Turquie, n'eut par la suite aucun effet fâcheux sur les rapports turco-syriens. Les autorités turques reconnaissent la promptitude et la fermeté des mesures prises et la correction avec laquelle l'autorité mandataire s'était acquittée en cette occasion des obligations qui lui incombent aux termes des accords d'Angora[3]. » Cependant, lors de la réunion de la Commission permanente franco-turque des frontières à Alep, en février et mars 1931, « la délégation turque insista... pour l'éloigne-

1. Il convient d'ajouter, à ce récit officiel succinct, qu'Hadjo agha comptait retrouver et reprendre en mains en Turquie les éléments de sa tribu, les Haverkiyé, dont il dirigeait certaines fractions. Les cousins de Hadjo, chefs des autres fractions Haverkiyé, déjouèrent ce projet. On voit que les mouvements kurdes, à certains égards, tiennent toujours de l'aspect tribal.

2. *Rapport à la S. D. N. sur la situation en Syrie et au Liban en 1930*, Paris, 1931, pages 13-14.

3. *Rapport à la S. D. N. sur la situation en Syrie et au Liban en 1930*, page 14.

ment de nombreux individus qu'elle considérait comme indésirables. La délégation française fit valoir que, si les autorités mandataires avaient prouvé par des actes, notamment au cours des troubles kurdes en 1930, qu'elles étaient décidées à sévir contre tout individu qui entreprendrait une action hostile contre la Turquie, elles ne pouvaient cependant prendre des mesures d'exception contre des sujets syriens pacifiques, dont le seul crime était d'être de race kurde ou arménienne[1] ».

Une telle formule définit parfaitement la politique française à l'égard des Kurdes, politique dont l'application devait se révéler plus facile à mesure que s'accroissait la tranquillité dans les vilayets orientaux de la Turquie.

IV

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES REGIONS KURDES SOUS LE MANDAT FRANÇAIS

La sécurité procurée aux pays du Levant par le régime du Mandat français devait permettre aux Kurdes, vigoureux travailleurs dès qu'ils abandonnent le fusil pour la charrue, de participer d'une manière remarquable au développement agricole du pays. Non seulement, en effet, ils ont poursuivi activement l'exploitation des régions occupées par eux de longue date, mais encore ils ont pris la plus large part dans la reconquête sur le steppe des belles terres à blé de la Haute-Djézireh.

Les régions syriennes occupées de longue date par les Kurdes ont été l'objet d'un aménagement agricole très soigné, combiné avec une extension plus ou moins considérable de l'élevage.

L'îlot du Kurd Dagh offre le spectacle d'une colonisation ancienne très avancée. La montagne, assez rocailleuse, ne paraît pas constituer une zone particulièrement favorable à la culture; les Kurdes ont réussi cependant à y défricher de

1. *Rapport à la S. D. N. sur la situation en Syrie et au Liban en* 1931, p. 15.

nombreuses parcelles et à y installer de très belles plantations d'oliviers (près de 600.000 pieds) et de vignes (2.800.000 ceps environ). L'élevage des chèvres, la coupe du bois et la fabrication du charbon de bois permettent l'utilisation des parties de la montagne restées incultes et de l'ingrate zone caillouteuse du Letché.

L'îlot kurde de l'Euphrate, colonisé également depuis de longues années, comporte dans la plaine de Séroudj et sur les collines basses d'Arab Pounar de magnifiques cultures de céréales. Les steppes qui s'étendent au sud jusqu'à l'Euphrate constituent des pâturages pour les nombreux troupeaux de moutons, en sorte que les tribus kurdes de la région conservent au moins partiellement un caractère semi-nomade.

Les régions kurdes de Haute-Djézireh, qui furent certainement jadis l'objet de travaux agricoles de la part des Kurdes[1], étaient au contraire jusqu'à ces dernières années presque totalement délaissées par la culture et servaient surtout de terrain de parcours pour les troupeaux des nomades. Les zones habitées et sommairement cultivées se réduisaient à une bande très étroite le long de la frontière turque et à deux « golfes » profonds d'une quinzaine de kilomètres, au sud d'Amouda et chez les Tchitiyé. Le tracé de la frontière politique isolait d'ailleurs cet étroit district de sa capitale naturelle et de ses marchés : Mardine et Nissibin, demeurés en territoire turc.

L'extension du Mandat français à ces régions, en leur procurant la sécurité, devait leur permettre de prendre un essor d'une ampleur et d'une rapidité merveilleuses. Garantis contre les déprédations des nomades, les établissements agricoles se développèrent largement; l'élevage du mouton, favorisé par une transhumance que rend possible au printemps l'interruption des travaux des champs, a pris une extension nouvelle. Non seulement la mise en valeur de la zone déjà occupée était complétée, mais le défrichement, encouragé par l'administration franco-syrienne, fut progressivement poussé vers le sud, en particulier le long des ouadis du bassin du Jagh-Jagh.

1. Voir ci-dessus, pages 90-92.

INSTITUT KURDE de PARIS · BIBLIOTHÈQUE ·

Les possibilités du travail ainsi créées sur un sol qui avait toujours attiré les montagnards kurdes provoqua un afflux considérable de population kurde, accru encore par l'appoint des réfugiés compromis dans les mouvements de rébellion. Toute la main-d'œuvre agricole nécessaire put ainsi être trouvée. Les semi-sédentaires arabes de la région, en particulier les Tay, rivalisèrent d'ailleurs avec les Kurdes dans le travail de défrichement.

La région fut rapidement dotée de petits centres urbains qui accueillirent les artisans et négociants, le plus souvent chrétiens jacobites, syriens catholiques ou arméniens depuis longtemps associés aux populations kurdes, qui quittaient la Turquie dans les mêmes conditions. Le facile approvisionnement permis par la proximité du chemin de fer de Bagdad, les débouchés conservés en Turquie, grâce à la contrebande, par les commerçants venus de ce pays, enfin les besoins des populations agricoles nouvellement fixées sur le sol syrien constituaient les meilleurs éléments de succès pour ces marchés : Derbissiyé, Amouda, Kamechliyé. Ce dernier centre surtout devait connaître une étonnante fortune. Avec une vue très sûre de l'avenir, son fondateur, le lieutenant P. Terrier, fixa son emplacement auprès du terminus provisoire du chemin de fer de Bagdad et à proximité immédiate de Nissibin, destinée à être rapidement supplantée. Petite ville bien située, bien dessinée et bien administrée, Kamechliyé rassembla vite les éléments les plus entreprenants de la région : israélites de Nissibin, arméniens-kurdes du Bichri, jacobites du Tour Abdine, représentants des propriétaires fonciers de Mardine; elle devint ainsi un centre artisanal et commercial de premier ordre, peuplé de 20.000 habitants, et, sans être à proprement parler kurde, elle joua auprès des Kurdes de la région le rôle d'une petite métropole.

Dès 1931, la crise économique vint contrarier ce magnifique développement, mais elle ne put que le ralentir sans le compromettre sérieusement, bien que ses effets fussent aggravés par la répression sévère de la contrebande vers la Turquie.

Kamechliyé, — qui organisait bravement, le 3 novembre 1935, sa première foire-exposition —, et son riche hinterland, sortis définitivement de la période difficile des débuts, résis-

tèrent victorieusement à la crise. Sur toute l'étendue du territoire, d'ailleurs, la colonisation se poursuivit, bien qu'à un rythme ralenti. Dans la région d'Amouda, à l'ouest de Kamechliyé, la culture restait prospère, mais les petits centres urbains d'Amouda, Derbissiyé et Karamaniyé souffraient de la restriction générale des échanges qu'aggravait leur proximité et leur concurrence réciproque. Dans la région du « Bec de Canard », à l'est de Kamechliyé, les territoires du caza du Tigre, rétrocédés seulement en 1930 par la Turquie, n'avaient pu profiter des années heureuses pour leurs débuts; leur développement agricole restait lent. Le petit centre d'Andivar, placé en face de Djézireh-ibn-Omar comme Kamechliyé en face de Nissibin, ne bénéficiait pas des mêmes avantages; ni la contrebande, ni la proximité d'une voie ferrée ne venaient favoriser son essor; le petit centre de Dérik, plus au sud, ne dut quelque prospérité qu'à son rôle administratif et à sa garnison. Cependant, en 1934, la prolongation du chemin de fer de Bagdad jusqu'à Tel Kotchek, à la frontière iraquienne, venait améliorer sensiblement les communications dans la région à l'est de Kamechliyé.

Malgré cette crise toute relative, rendue sensible surtout par l'accroissement « en champignon» qu'avait connu auparavant Kamechliyé, l'ensemble des territoires de Haute-Djézireh peuplés en majorité de Kurdes et de chrétiens traditionnellement liés à eux constitue un magnifique exemple de développement économique rapide et complet dû à une politique de libéralisme et de sécurité. Le bilan de cette œuvre, tracé récemment par un voyageur français, est singulièrement éloquent : « La Haute-Djézireh de 1936 a six fois plus de moutons que celle de 1926; elle produit mille fois plus de blé et d'orge et commence à cultiver le coton et le riz. La steppe déshéritée d'il y a dix ans paie aujourd'hui 4.600.000 fr. d'impôts. Ses villes, qui s'équipent, se suffisent à elles-mêmes. Kamechliyé, partie de zéro en 1926, a aujourd'hui un budget municipal d'un million de francs[1]. »

Si une telle œuvre, aujourd'hui, risque d'être compromise,

1. Pierre Ichac, « A travers la politique syrienne », l'*Illustration*, n° 887 du 31 octobre 1936, page 275.

c'est moins par des difficultés économiques passagères que par une sorte de crise de confiance, suscitée chez ces populations impressionnables par l'évolution de la politique française vers l'indépendance syrienne. Le précédent iraquien a inquiété Kurdes et chrétiens, qui ont redouté de ne plus profiter, sous l'administration syrienne intégrale, des mêmes conditions de tranquillité et de protection que leur avait procurées le Mandat français. L'importance économique que représente pour la Syrie tout entière la renaissance de cette région permet cependant d'espérer que les populations qui en furent les artisans et dont les destinées ne peuvent pas être séparées de celles de la Syrie continueront à trouver, auprès du gouvernement syrien, les égards et les encouragements que leur labeur justifie.

V

LE MOUVEMENT CULTUREL CHEZ LES KURDES DE SYRIE.

Le développement culturel du peuple kurde[1], établi dans des vallées aux communications difficiles, était jusqu'à ces derniers temps resté embryonnaire. La langue était divisée en dialectes assez différents : une multitude de parlers locaux trouvait place à l'intérieur de ces dialectes. La masse du peuple ignorait l'écriture; les notables et les lettrés, devant la difficulté de transcrire le kurde selon l'alphabet arabe, préféraient écrire en langue arabe, turque ou persane. Un véritable trésor de poésie populaire, accru par les œuvres lyriques ou épiques des poètes classiques kurdes, avait pourtant pu être constitué et il alimentait dans le peuple, en dépit de multiples facteurs de division, le sentiment d'une communauté de vie et d'idéal.

Les notables kurdes, directement sollicités par l'action politique, négligèrent longtemps, pour la plupart, de s'attacher à une œuvre de renaissance culturelle nationale. Les

1. Voir P. Rondot, « *Compte-rendu de la revue « Hawar »*, *Bulletin d'Etudes orientales de l'Institut français de Damas*, tome II, p. 300-304; « *Trois essais de latinisation de l'alphabet kurde : Irag, Syrie, U.R.S.S.* », *ibid.*, t. V, p. 1-31.

premiers essais furent cependant entrepris, dès avant la guerre, à Stamboul et au Caire; interrompus par la guerre, ils étaient repris bientôt, d'une part en Arménie soviétique, en accord avec la politique culturelle générale de l'U.R.S.S.; d'autre part en Iraq, dans le cadre assez décevant du régime linguistique privilégié accordé aux régions kurdes.

En Syrie, le mouvement culturel n'a pris une réelle importance chez les Kurdes qu'après que les incidents de 1930 eussent démontré à ceux-ci l'inopportunité d'une action politique dans les pays sous Mandat français. Il parut alors à plusieurs notables kurdes qu'une tâche, singulièrement urgente d'ailleurs, pouvait encore être accomplie malgré les difficultés de l'heure : la consolidation du sentiment de communauté kurde par la restauration de la langue, le développement de l'instruction en kurde et la renaissance de la littérature populaire. Les initiateurs de ce mouvement culturel furent l'émir Djeladet Bederkhan, fixé à Damas (quartier kurde) à la suite de sa participation au raid de Hadjo agha en Turquie, et son frère l'émir Kamouran Ali Bederkhan, résidant à Beyrouth. L'organe essentiel en fut la revue *Hawar* (*l'Appel*) éditée en kurde et en français, dont le premier numéro parut le 15 mai 1932. De nombreux lettrés kurdes, non seulement de Syrie, mais encore d'Iraq et de Transjordanie, apportèrent leur concours à cette œuvre : professeurs comme Hevinde Sorî, Eli Seydo, médecins comme le Dr Ehmed Nafiz, poètes populaires comme Djegerkwine Kourdî, Evdilkhaliq Esirî, Kedridjan, Moustafa Ehmed Botî. Fait plus remarquable, un nombre important de chefs de tribus ou de fractions s'associèrent également au mouvement : Hadjo agha (Haverkiyé), et son fils Djemil agha; Moustafa Chahîne (Alaeddin) et son fils Chahîne, Evdirrahman Faouzi (Botan), Ehmed Melik (Alaeddin), etc.

La première tâche des fondateurs de *Hawar* fut la mise en œuvre et la divulgation d'un alphabet kurde en caractères latins, constitué par eux depuis de longues années, et qui servit d'ailleurs à l'édition de la revue. L'inadaptation à la langue kurde des caractères arabo-persans utilisés traditionnellement pour la transcrire frappait en effet depuis longtemps tous les observateurs. Le génie de la langue exigeait un instrument différent. Les fondateurs de *Hawar* n'hésitèrent

pas à s'inspirer du précédent constitué par la latinisation de l'alphabet turc, et, à leur tour, ils établirent un alphabet simple, comprenant trente et une lettres, aussi peu encombré que possible de signes diacritiques et de lettres doubles, et rendant compte avec une précision satisfaisante des sons usités en kurde.

Cet alphabet, en éliminant certaines prononciations régionales, amorçait l'œuvre d'unification de kurde kurmandji, seconde tâche que se proposaient les rédacteurs de *Hawar*. Comme chacun des grands dialectes kurdes, le kurmandji comprend en effet un grand nombre de parlers plus ou moins divergents. Il s'agissait donc de constituer un kurmandji-type, inspiré de la langue des classiques kurdes et de la tradition grammaticale, susceptible de recouvrir ces différents parlers sans cesser d'être accessible aux usagers de chacun d'entre eux. De plus, il convenait d'enrichir et d'assouplir la langue en étendant son pouvoir d'expression selon les nécessités de la vie moderne.

Une renaissance de la littérature populaire devait, tout en facilitant cette rénovation de la langue, constituer en elle-même un troisième but pour l'activité des rédacteurs de *Hawar*. La revue ouvrait donc ses colonnes, non seulement à des extraits d'auteurs classiques ou à des poèmes populaires déjà connus, mais encore aux productions neuves de jeunes poètes contemporains, appelés à continuer cette tradition.

Enfin, l'extension de l'instruction chez les Kurdes et en langue kurde constituait la quatrième mission, et non la moins importante, de l'équipe de *Hawar*. La revue amorçait donc, dans ses colonnes, une propagande intelligente en faveur de l'instruction, en s'efforçant surtout de dissiper les malentendus séculaires qui opposaient les chefs de tribus aux lettrés, suspectés par les premiers de miner leur autorité. Il convenait, d'autre part, de préparer l'enseignement du kurde en constituant sans plus tarder le matériel scolaire indispensable; les rédacteurs de *Hawar* firent paraître une série de cahiers qui devaient répondre à ce but : cahier n° 1, *Note sur l'alphabet kurde*; cahier n° 2, *Pages d'alphabet*; cahier n° 3, *Le cœur de mes fils*, poésies à l'usage des enfants, etc. L'enseignement du kurde en caractères latins fut même inauguré à Beyrouth,

en 1933, par l'émir Kamouran Bederkhan, au moyen d'un cours du soir, qui rencontra un succès appréciable auprès des ouvriers et manœuvres kurdes travaillant dans la capitale libanaise.

Les difficultés matérielles que ne pouvait manquer de rencontrer une œuvre destinée à un public malgré tout aussi restreint ont malheureusement entravé le développement de ce mouvement; elles n'ont cependant pas découragé ses promoteurs. La publication de la revue *Hawar*, interrompue au cours de l'été 1935, n'a pas encore repris. Mais celle des *Cahiers*, après une lacune de trois ans, s'est poursuivie en 1938 par l'édition d'une série très réussie de manuels scolaires élémentaires : cahier n° 9, *Alphabet kurde*; cahier n° 10, *Livre de lecture kurde*; cahier n° 11, *Mon alphabet*; cahier n° 12, *Leçons de religion*. Ainsi se trouve constituée et entretenue une collection de textes et de manuels qui peut servir de base à l'enseignement en langue kurde. En même temps, l'usage de l'alphabet latin et le goût de la lecture se sont répandus parmi les lettrés, tandis que le peuple apprenait à mieux connaître ses trésors littéraires traditionnels.

Le mouvement culturel kurde a donc acquis, en Syrie, un développement notable et qui autorise bien des espoirs. S'il n'a pu trouver, dans ce pays, la même extension en surface que dans l'Arménie soviétique et dans l'Iraq, il a su, en revanche, y garder l'avantage précieux d'un aspect purement kurde. Aucune considération étrangère au génie de la langue et de la littérature kurdes ne l'a influencé. Cette indépendance témoigne également en faveur de la qualité d'esprit des lettrés kurdes de Syrie et du parfait désintéressement des autorités françaises; elle achève de donner au mouvement culturel kurde de Syrie une haute valeur spirituelle.

CONCLUSION

LES KURDES DE SYRIE ET LE TRAITÉ FRANCO-SYRIEN

Par l'occupation des territoires de Syrie soumis à son mandat, la France, pour la première fois dans son histoire, a pris

contact avec le peuple kurde, pointe du monde iranien vers l'Occident. Mais elle ne pouvait entrer que lentement en rapports avec lui, et n'abordait en fin de compte qu'une proportion infime de l'ensemble des Kurdes. Ces circonstances, ainsi que l'agitation entretenue par les Kurdes dans les Etats voisins de la Syrie, expliquent en grande partie pourquoi notre action auprès des Kurdes n'a pu être que très discrète et très limitée.

Cependant, la France a procuré aux populations kurdes confiées à ses soins les mêmes avantages qu'à l'ensemble des citoyens syriens : ordre, sécurité, liberté, tolérance, possibilités de développement économique et culturel. De telles conditions formaient un contraste si heureux avec celles qu'ils trouvaient le plus souvent ailleurs que les Kurdes, malgré la persistance de leurs rêves d'autonomie, et la gêne parfois causée par l'indispensable sévérité des mesures de police — en ont profité avec empressement.

Sans doute, ces populations n'ont pu, en si peu d'années, perdre complètement les caractères imposés par des siècles de vie tribale : esprit d'anarchie, rivalités violentes des clans, goût de la violence et du combat, pratique des bandes Mais l'action continue d'autorités administratives énergiques, combinée avec l'effacement progressif du type tribal et l'accroissement de l'activité économique, inclinait peu à peu les Kurdes de Syrie vers un genre de vie susceptible de les rendre des citoyens utiles dans un Etat policé moderne.

La conclusion rapide du traité franco-syrien, en 1936, surprit vivement les Kurdes, qui n'avaient pu concevoir le caractère provisoire du Mandat. Ils y virent le signe d'un démembrement de l'autorité et l'annonce d'une ère d'instabilité; ils se prirent aussitôt à réagir selon les antiques conceptions tribales, qui n'étaient pas encore complètement oubliées. D'ailleurs — et c'était un nouvel encouragement à l'aventure —, les revendications turques sur le sandjak d'Alexandrette posaient un problème d'allégeance, non seulement pour les Kurdes de cette circonscription, mais aussi pour ceux du Kurd Dagh, voire de l'Euphrate et de la Djézireh, qui supposaient que les ambitions turques viseraient également ces régions.

Dans le sandjak d'Alexandrette, les Kurdes témoignèrent de leur esprit particulariste en s'opposant à leurs voisins les plus proches et les mieux connus d'eux. Ceux qui, issus d'une immigration récente, occupaient le Letché au contact des Turcs, réclamèrent de préférence l'allégeance syrienne; en revanche, des éléments installés depuis longtemps et à proximité des Arabes, engagés avec ces derniers dans des rivalités d'intérêts, se rallièrent aux partisans de l'autonomie, sinon de la sécession du sandjak.

Dans le Kurd Dagh, on vit se combiner les éléments de désordre les plus variés. L'avènement au pouvoir des nationalistes syriens menaçait la situation électorale acquise des députés kurdes modérés; de nouveaux chefs allaient évidemment supplanter les anciens. Toute l'année 1936 avait d'ailleurs été marquée par la double activité de chefs de bande, qui avaient fait régner à nouveau l'insécurité dans ce pays difficile, et de chefs religieux, les *mourid*, qui trouvaient dans les rivalités des aghas et l'incertitude générale une occasion d'asseoir leur influence. Le gouvernement syrien dut se résoudre, durant l'hiver 1936-1937, à l'arrestation ou à l'éloignement de quelques personnalités particulièrement turbulentes. Le règlement de la question d'Alexandrette, en paraissant assigner une limite précise aux ambitions turques, facilita le retour au calme. Mais de nouvelles collisions graves entre mourid et aghas se sont produites au début de 1939; elles ont nécessité une intervention vigoureuse des autorités françaises.

En Djézireh, les réactions suscitées par la situation nouvelle tardèrent à se manifester, mais prirent un caractère aussi violent. Eloignée de Damas et peu influencée par elle, la province avait envoyé au nouveau parlement syrien ses anciens députés « modérés », chrétiens et kurdes, et les notables s'étaient émus lorsque ces élections avaient paru risquer d'être contestées. La bonne intelligence habituelle ici entre Kurdes et chrétiens restait parfaite.

Mais, en juin 1937, l'installation dans le sandjak de Djézireh de nouveaux fonctionnaires syriens parfois mal informés des conditions locales provoquait une émeute chez les chrétiens d'Hassetché. Cette défaillance, sinon cette

éclipse de l'autorité, la vigueur peu habituelle de ces réactions chrétiennes, l'attention apportée par les Turcs aux affaires de la région devaient constituer, pour les Kurdes, autant de symptômes d'un état de chose nouveau et instable. Le souci de l'autonomie régionale et de la collaboration amicale avec les chrétiens d'une part, le respect porté au gouvernement musulman de Damas et à ses fonctionnaires d'autre part, enfin le désir de sauvegarder une situation acquise ou, au contraire, d'éliminer un rival favorisé jusqu'alors par l'administration : tous ces facteurs, influençant dans des sens opposés les chefs kurdes locaux, ranimaient chez eux des rivalités de personnes et de clans et tout le bouillonnement tribal à demi-oublié. Ces zizanies eurent pour effet immédiat de troubler les relations entre Kurdes et chrétiens. Une simple querelle locale, survenue au début d'août 1937 à Amouda, région dans laquelle les conceptions tribales étaient restées relativement vivaces, dégénéra bientôt en un coup de main mené par quelques éléments kurdes contre les commerçants et artisans chrétiens de la localité; ceux-ci trouvèrent d'ailleurs, dans leur défense et leur retraite, l'aide vigoureuse de fractions kurdes, rivales anciennes de leurs assaillants.

Aux alentours de l'Euphrate, enfin, nul incident ne s'est produit jusqu'à présent; mais les rivalités tribales latentes se sont réveillées, vers la fin de 1937, au point qu'un député kurde de la région a cru devoir exprimer, par la voie de la presse, ses craintes d'une réplique locale de l'affaire d'Amouda; on voit combien cet incident a paru caractéristique.

En un mot, la seule annonce d'un changement de régime politique et administratif en Syrie, combinée avec la perspective de revendications territoriales turques, a suffi pour remettre en action tous les ressorts du particularisme kurde. Le faible effectif de la population kurde, sa dispersion, et l'atténuation déjà notable de son caractère tribal ont d'ailleurs réduit l'importance de cette crise soudaine. Celle-ci constitue toutefois une sorte de contre-épreuve de l'expérience du Mandat : la stabilité d'une administration ferme, attentive et bienveillante demeure indispensable pour les Kurdes de Syrie; et, guidés de la sorte, ceux-ci ne cesseront pas de figurer parmi les éléments les meilleurs et les plus utiles du pays.

Pierre RONDOT.